



Parc national  
des Calanques

# LES CALANQUES EN ACTIONS, ENSEMBLE

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

## IDENTITÉ

Avec plus de 10.000 hectares à terre et près de 150.000 hectares en mer placés sous protection, le Parc national des Calanques est un territoire aux patrimoines naturel, culturel et paysager d'exception.

A la fois terrestre et marin, insulaire et continental, le Parc national présente avant tout la particularité d'être le seul parc national urbain d'Europe. Son ancrage au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence et auprès de ses habitants est le fondement de son identité.

Le territoire du Parc national constitue une mosaïque de propriétaires fonciers et de gestionnaires, tous en compétence pour mettre en oeuvre les actions de protection qui s'imposent.

## LE TERRITOIRE

---

## L'ETABLISSEMENT

Etablissement public de l'Etat créé en 2013, l'établissement du Parc national a pour mission de connaître, protéger et promouvoir les patrimoines exceptionnels des Calanques.

Premier Parc national créé après la réforme de 2006, sa gouvernance et son fonctionnement sont ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire.

Outre les actions de connaissance, de surveillance, d'information et d'éducation qu'il mène en propre, le Parc national intervient pour mettre en mouvement et coordonner l'action des acteurs locaux en vue de la préservation du territoire.

# Sommaire

Identité .....	2
Temps forts de l'année 2017 .....	6
Focus .....	8
<b>UN PATRIMOINE D'AVENIR DE L'HUMANITÉ .....</b>	<b>12</b>
<b>LA NATURE À PARTAGER .....</b>	<b>34</b>
<b>■ TOUS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES .....</b>	<b>48</b>
<b>■ Vie de l'établissement .....</b>	<b>58</b>
<b>■ Session des instances de gouvernance .....</b>	<b>60</b>
Le travail en réseau .....	62
Recueil des actes administratifs .....	64





# LES DATES CLÉS



## MARS

Approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Cauret »

## FÉVRIER

Présentation à la presse de la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir, visant à lutter contre le braconnage

## AVRIL

Signature d'une convention de partenariat avec l'Académie Aix-Marseille pour favoriser la création d'outils d'éducation au développement durable

## MAI

Participation du Parc national des Calanques à l'opération Calanques propres : 1691 participants mobilisés et plus de 130m<sup>2</sup> de déchets ramassés.



## MAI

Reprise des travaux de restauration des trémies de la pointe Cacao suite à la réalisation de l'étude sur la population d'hémydactyles.

## MAI

Le Sciences tour des Calanques des Petits débrouillards PACA prend ses quartiers au Frioul et permet d'éduquer les enfants à la solidarité écologique

## JUIN

Sensibilisation d'élèves au réchauffement climatique et à la coopération européenne dans le cadre de la Semaine européenne de la diplomatie climatique.

## JUIN

Mise en application de l'interdiction de la pêche sous-marine du poulpe



## JUIN

Participation au salon «Handica» en faveur de l'autonomie à Lyon aux côtés de l'Agence Française de la Biodiversité et des autres parc nationaux de France

## Événements 2017

### JUILLET

Lancement du premier programme européen du Parc national des Calanques : le «LIFE habitats Calanques» en faveur des habitats littoraux

### AOÛT

Trois tarentes de Maurétanie capturées illégalement sont relâchées dans leur milieu naturel

### JUILLET

Signature d'un contrat de coopération inédit avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Cors en faveur d'une gestion durable des espaces littoraux et marins.



### JUILLET

Approbation en conseil d'administration de la première stratégie scientifique du Parc national des Calanques

### SEPTEMBRE

Tenue de la quatorzième édition de l'opération de sciences participatives «des espèces qui comptent». Participation de 134 bénévoles.



### OCTOBRE

Lancement d'un projet d'aire marine éducative au Mugel avec deux classes de citadennes de CM1 / CM2

### NOVEMBRE

Signature d'une charte sur la pêche de loisir durable et responsable dans le Parc national des Calanques



### NOVEMBRE

Approbation en conseil d'administration du plan d'actions 2017-2021 du Parc national des Calanques

### DÉCEMBRE

Immersion des premiers récifs artificiels REXCOR, un projet expérimental de restauration écologique de la calanque de Cortiou

## UN PLAN D'ACTION 2017-2021 POUR LE TERRITOIRE

**Au terme d'un intense travail de co-construction, le Conseil d'administration du 28 novembre 2017 a validé le premier plan d'actions pour le territoire.**

### Vers une action coordonnée

En s'appuyant sur la vision partagée de l'avenir apportée par la Charte du Parc national pour ce territoire, ce plan d'action intègre des problématiques éminemment complexes de terre, de mer, de littoral, d'urbanité, de Méditerranée. La situation de ce Parc national, au cœur d'une grande métropole extrêmement peuplée et urbanisée, renforce la nécessité de passer d'une vision commune à une action commune.

### Un outil pour l'ensemble des décideurs

Ce document offre un cadre stratégique et opérationnel aux collectivités, aux partenaires, aux équipes, qui agissent sur le territoire aux côtés de l'établissement public du Parc national, qui doit être, avec sa gouvernance, garant du projet de territoire. Non prescriptif, il a pour objectif de rendre effectif d'ici 5 ans des actions coordonnées jugées prioritaires et urgentes, ainsi que des projets stratégiques pour l'avenir, dans le cadre d'une mise en œuvre résolument partagée et collaborative.

L'établissement du Parc national se place dans une posture résolument ouverte valorisant la dimension citoyenne, que ce soit par la coopération étroite avec les collectivités partenaires ou par un travail au plus proche des habitants de la métropole

### Et après : la contractualisation pour une action territoriale intégrée

La mise en place d'une action territoriale intégrée appelle des outils innovants : la mise en œuvre du plan d'action pourra passer par la signature de conventions pluri-partenariales permettant de sceller les engagements réciproques des acteurs en faveur de petits territoires délimités et à fort enjeu.



*Session de travail collaborative autour de l'élaboration du plan d'action 2017-2021*



*Les trois axes stratégiques du plan d'actions 2017-2021*



## LANCEMENT DU PROGRAMME LIFE «HABITATS CALANQUES»

**Le 1er juillet 2017 a officiellement débuté le programme LIFE HABITATS CALANQUES.  
Il s'agit du premier programme européen dans le Parc national des Calanques.  
Il vise à restaurer les habitats du littoral terrestre des Calanques.**

### Présentation

Ce programme multi-partenarial a été développé par le Parc National des Calanques, en association avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) qui en est le coordonnateur auprès de la Commission européenne.

Il associe, tant dans sa réalisation que dans son financement, 6 autres partenaires bénéficiaires : le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, Aix-Marseille Université, le Conservatoire botanique national méditerranéen, le Naturoscope et le Conservatoire du littoral.

### Les objectifs

Le programme LIFE Habitats Calanques se décompose en 5 objectifs principaux :

- Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés en limitant notamment la divagation du public ;
- Restaurer les populations de 2 espèces protégées structurantes de la phrygane : l'Astragale de Marseille et le Plantain à feuilles en aêne ;
- Restaurer les habitats dégradés par l'extension d'espèces végétales exotiques envahissantes ;
- Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral ;
- Partager les connaissances et expériences à l'échelle européenne.



### Le LIFE en action

Pour coordonner la mise en œuvre des actions du LIFE, l'équipe du Parc national s'est agrandie avec le recrutement d'une chargée de mission dédiée au projet.

En 2017, les instances de gouvernance du programme se sont réunies à 3 reprises, lors de 2 comités de suivi et d'1 comité de pilotage.

La Commission européenne, représentée par le consortium NEEMO, a également réalisé une première visite lors de laquelle le projet lui a été présenté en salle avant une mise en situation sur les sites du Mont-Rose et de Cap Croisette.



### Les chiffres clés du LIFE

Le programme sera mené sur une période de 5 ans et demi, de juillet 2017 à décembre 2022.

Son budget est établi à 3 862 925 € avec une participation de 60 % de l'Europe, de 29,7 % des partenaires bénéficiaires (Parc national, ARPE, CD13, Ville de Marseille, Conservatoire du littoral, Aix-Marseille université, Conservatoire botanique national méditerranéen, Naturoscope) et 10,3 % des partenaires financiers (Conseil Régional PACA, DREAL PACA pour l'Etat).

### Un LIFE, qu'est-ce que c'est ?

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) est un programme spécifique de la Commission européenne, visant à accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement.

## NAISSANCE DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Le 1er janvier 2017 a marqué la naissance de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)



### Le rattachement des parcs nationaux à l'AFB

Le sens et l'ambition du rattachement des parcs nationaux à l'AFB se trouvent autour des points clés suivants :

- développer des synergies, des complémentarités et une coordination accrues des moyens, des compétences et des actions des parcs nationaux et de l'AFB au profit des politiques publiques de biodiversité,
- mettre en valeur le positionnement des parcs nationaux comme laboratoires d'innovations et d'expérimentations et comme vitrines des missions portées par l'AFB, notamment en matière de politiques de développement intégrant la préservation de la biodiversité,
- se rapprocher d'autres acteurs de la biodiversité, dans le cadre de la fonction d'animation des réseaux d'aires protégées que l'AFB va progressivement assurer, pour engager des réflexions et conduire des actions concertées et complémentaires ;

Le rattachement des établissements publics de parcs nationaux à l'AFB doit ainsi viser à assurer plus de cohérence et d'efficacité au niveau national tout en gardant la gouvernance des Parcs nationaux ancrée dans les territoires. Il doit permettre de renforcer les politiques de biodiversité toujours plus au service des acteurs et des territoires, la cohérence des orientations et des solutions pour la conservation des patrimoines et la transition écologique, et enfin l'efficacité dans l'utilisation des moyens publics.

### Une convention commune pour tous les parcs nationaux

Courant 2017, de nombreuses réunions de travail entre les parcs nationaux et l'AFB, et plusieurs réunions associant la tutelle, se sont tenues pour arrêter la structure et le contenu de la convention unique de mise en œuvre du rattachement. L'objectif initial d'une signature avant la fin de l'année 2017 obligeait à disposer d'un texte stabilisé tout début octobre en raison du calendrier des consultations des instances des 11 établissements (AFB et 10 Parcs nationaux). Dans la mesure où le projet nécessitait encore quelques ajustements techniques, les cosignataires ont souhaité poursuivre les échanges afin de soumettre à l'approbation des conseils d'administration des 11 établissements un texte parfaitement abouti et partagé. C'est pourquoi il a été convenu, en accord avec la tutelle, de reporter la validation de la convention de quelques semaines, à savoir de la soumettre formellement à approbation lors des réunions des différentes instances au premier trimestre 2018, avec prise d'effet au 1er janvier 2018.

### Quelques exemples de dynamiques déjà engagées avec le Parc national des Calanques

#### L'AFB en appui, en soutien

Dès 2017, l'AFB apporte par exemple son soutien technique et financier à un grand projet d'exposition sur les canyons profonds, initié par le Parc national des Calanques dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement, avec le soutien des collectivités (Marseille, Région, ...). Grâce au concours de l'AFB, ce projet à l'échelle du Parc national des Calanques prend une dimension de façade, ce qui est précieux pour le rayonnement du territoire et pour la préservation des habitats naturels marins.

#### L'AFB en service commun

Le domaine de la police de l'environnement, le Parc national des Calanques a été moteur pour clarifier les procédures métiers et s'est investi aux côtés de l'AFB sur le développement d'outils métiers pour faciliter l'action territoriale (en police judiciaire et en police administrative). La mise à disposition d'outils métiers communs sera un apport appréciable de l'AFB en termes d'ergonomie, d'efficacité et de sécurisation juridique au service des agents de terrain. Le Parc national des Calanques sera d'ailleurs aussi site pilote test, dès 2018, pour le déploiement de l'outil OSCEAN.

#### Avec l'AFB, accélérer et professionnaliser la dynamique de service commun

L'établissement du Parc national des Calanques a été pionnier dans le développement de services mutualisés dans le domaine des affaires générales, sera ainsi confortée dans le cadre du rattachement. Celui-ci permet d'aller plus loin, avec notamment la mise en place d'un service facturier. Le Parc national des Calanques sera ainsi opérateur pilote en ce domaine dès 2019, compte tenu des dispositions déjà prises au titre de la mutualisation du mandatement dans la chaîne de dépenses

#### Des compétences nationales coordonnées par l'AFB

Le renforcement de la gestion conjointe des bases de données constituera une avancée importante pour les missions de connaissance sur le territoire des parcs nationaux. En ce domaine, le Parc national des Calanques appelle depuis longtemps la nécessité de mettre en place un système d'information sur la mer, qui fait défaut actuellement. Ce sera l'un des projets de l'AFB qui permettra de consolider la mobilisation de la connaissance au service de la gestion en mer.





# PATRIMOINE D'AVENIR DE L'HUMANITÉ

La Méditerranée abrite un « hot-spot » de la biodiversité mondiale selon le classement de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Le positionnement du Parc national des Calanques, sur une portion du littoral méditerranéen où s'exerce une pression majeure, lui confère une responsabilité particulière en matière de protection.

D'une exceptionnelle richesse, les calanques sont le lieu de vie de nombreuses espèces patrimoniales terrestres et marines : la flore endémique adaptée aux conditions d'extrême aridité, l'herbier de posidonie, les coraux des grands fonds, les puffins ou les cétacés en sont quelques marqueurs.

Ce territoire de nature constitue également le support d'un patrimoine culturel fort, matériel comme immatériel, auquel les habitants de la métropole sont fortement attachés. Terreau d'une culture populaire qui participe de l'identité de la métropole, le site des Calanques a également su inspirer cinéastes, grands écrivains et peintres avant-gardistes.

## 14

Développer et partager les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour nourrir et adapter l'action au plus près des enjeux du territoire

## 20

Protéger les patrimoines par la mise en cohérence des politiques de gestion et la priorisation sur les espèces et espaces à enjeu

## 28

Réduire les principaux risques, notamment les feux de forêt et les pollutions maritimes ainsi que les pollutions chroniques à terre et en mer

## 30


Déployer l'esprit et le caractère « Parc national des Calanques » au cœur des plans d'aménagements et de mise en valeur du territoire

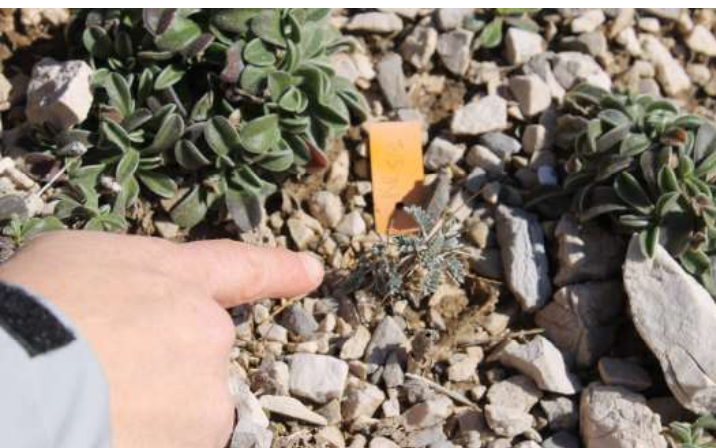
# Développer et partager les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour nourrir et adapter l'action au plus près des enjeux du territoire

## L'activité scientifique interne

L'activité scientifique interne, réalisée annuellement par les équipes de terrain du Parc national, se répartie en quatre démarches.

- 1 **L'observation occasionnelle** : elle permet d'améliorer la connaissance de la présence et de la répartition spatiale des espèces qui vivent sur le territoire. En 2017, 4100 pointages ont été réalisés répartis en 3200 pour la flore et 900 pour la faune.
- 2 **La prospection ciblée** : elle permet d'investir plus précisément la connaissance de certaines espèces qui sont activement recherchées dans des milieux qui semblent être les plus favorables. En 2017, la prospection ciblée a porté sur la recherche de sites de nidification de 3 espèces de rapaces: le Faucon pèlerin, le Grand-Duc et le Circaète Jean-Le-Blanc. Elle a aussi porté sur la flore à fort enjeu de conservation.
- 3 **Le suivi sur une période définie** : il est développé pour améliorer la connaissance de certaines espèces, généralement par une contribution à un travail en réseau national ou régional. En 2017, cinq suivis ont été réalisés dont la moitié en réseau :

Enjeux	Objectifs	Suivis	Période	
<b>Pie grièche méridionale</b>	Amélioration des connaissances (Plan National d'Actions - sous action 1 : « Inventorier les populations régionales et cartographier les bastions de reproduction les plus importants. »)	Démographie des couples nicheurs	Points d'écoutes dans 8 mailles Description habitats	2015 et 2017
<b>Lézard ocellé</b>	Amélioration des connaissances (Plan Inter-Régional d'Actions)	Répartition de l'espèce	17 Placettes Description habitat	2016 et 2017
<b>Grand dauphin</b>	Amélioration des connaissances (Réseau GECEM, Cf « Projet grand Dauphin »)	Etudier la structure des populations, les paramètres démographiques, la distribution spatio-temporelle	Photo-identification 	2017-2018
<b>Processionnaire du pin</b>	Dégradation de la pinède par la chenille et risque sanitaire suite à l'arrêt de l'épandage de BtK sur l'île verte depuis 2012	Evolution de la population de <i>Thaumetopoea pityocampa</i> sur le sentier de l'île verte	Proportion de pins avec des nids	2015-2019
<b>Astragale de Marseille</b>	Responsabilité à l'échelle internationale	Suivi des sites de restauration expérimentale	Survie des plantules plantées et croissance	2015-fructification



Suivi Astragale



Prospection cétacés

- 4 **Le suivi sur le long terme** : il s'intéresse aux suivis de populations d'espèces indicatrices de l'état des milieux et de leur état de conservation. Deux types de suivi sur le long terme sont à distinguer : (i) ceux qui se rattachent aux connaissances sur les **interdépendances écologiques**, et (ii) ceux qui se rattachent aux connaissances sur les **interdépendances socio-écologiques**, réalisés pour définir les mesures de conservation adaptées.

En 2017, 9 suivis en lien avec les **interdépendances écologiques** ont été réalisés :

	Enjeux écologiques	Objectifs scientifiques	Paramètres suivis
<b>Aigle de Bonelli</b>	- Responsabilité à l'échelle nationale - Indicateur de l'état des garrigues, son habitat d'alimentation (Plan National d'Actions, réseau régional CEN)	Suivre le maintien du couple sur site et de sa reproduction	Reproduction (Baguage des poussins)
<b>Oiseaux communs</b>	- Indicateur environnemental de l'évolution des milieux (réseau national MNHN)	Evaluer des tendances d'évolution des effectifs nicheurs	Effectifs (12 points d'écoute)
<b>Oiseaux marins</b>			
Océanite tempête de Méditerranée	- Responsabilité à l'échelle nationale (infime proportion des effectifs Européens)	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Reproduction
Puffin de Scopoli	- Responsabilité à l'échelle nationale - Indicateur du milieu marin	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Reproduction (Bagage des adultes et jeunes)
Puffin Yelkouan	- Responsabilité à l'échelle du territoire du parc national	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Reproduction (Bagage des adultes et jeunes)
Cormoran huppé de Desmaret	- Responsabilité à l'échelle du territoire du parc national	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Effectifs estivants
<b>Mammifères</b>			
Minioptère de Schreibers	- Responsabilité à l'échelle départementale (Plan Régional d'Action en faveur des Chiroptères, réseau GCP)	Suivre la dynamique de la population	Effectifs en transit (2 sites)
<b>Flore</b>			
Passerine tartonraire (Thymelaea tartonraira subsp. tartonraira)	- Responsabilité à l'échelle internationale	Suivre la dynamique de la population après des épisodes de sécheresse hydrique exceptionnelle (populations d'Anjarre, île Maire)	Effectifs Etat de conservation
Plantain à feuille en allène	- Responsabilité à l'échelle du territoire du parc national	Suivre la dynamique de la population du Frioul	Effectifs Etat de conservation



Baguage puffins © Florian Launette - DTN



Suivi perdrix rouges

En 2017, 3 suivis en lien avec les interdépendances socio-écologiques ont été réalisés :

	Enjeux socio-écologiques locaux	Objectif	Suivis
Faucon pèlerin	- Responsabilité à l'échelle régionale - Dérangement par les usages côtiers (plaisance, escalade)	Définir les sites à enjeux temporaire	Effectifs nicheurs Reproduction
Grand-Duc	- Responsabilité à l'échelle du territoire du parc national - Dérangement par les usages - Rapace emblématique (enjeu d'éducation à l'environnement)	Définir les sites à enjeux temporaire	Effectifs nicheurs
Perdrix rouge	- Indicatrice des milieux ouverts - Sur-prélèvement par l'activité de chasse	Définir les quotas de prélèvement	Densité de couples nicheurs Reproduction

### Zoom sur un nouveau suivi : le projet « Grand dauphin »

« Etude et conservation de la population de Grands dauphins dans le secteur des îles de Marseille » (GECM) [2016-2018]

Ce Projet est financé par la MAAF, le Parc national des Calanques, la région PACA, et la Fondation Nature et Découvertes, et réalisé en partenariat avec le Parc national des Calanques, le Parc Marin de la Côte Bleue et le GIS3M.

Ce projet concerne le secteur marin du Parc national des Calanques, Parc marin de la Côte bleue, la rade de Marseille, le large jusqu'à l'isobathe des 1000m. Il est bi-mensuel sur le secteur du Parc national. Un état initial est indispensable au suivi de la population d'une part et à l'évaluation

des impacts des activités humaines sur l'espèce d'autre part.

#### Objectifs

Les objectifs pour le parc national sont :

- l'identification d'un maximum d'individus fréquentant la zone suivie (technique de la photo-identification) ;
- la caractérisation de la fréquentation spatio-temporelle du territoire du Parc national ;
- la caractérisation de la fidélité au territoire grâce aux recaptures (individus observés plusieurs fois) ;
- la caractérisation de l'intérêt écologique de la zone pour l'espèce grâce à l'étude des comportements (alimentation,

tion, repos, voyage, socialisation) ;

- la caractérisation de l'impact du trafic maritime sur la présence des dauphins (relevé régulier des bateaux présents).

Afin d'impliquer les utilisateurs du territoire, le projet intègre un volet de sensibilisation du public considérable, adressé en particulier aux usagers de la mer (professionnels et plaisanciers), au grand public et aux scolaires, avec un but d'information sur la présence de cétacés dans les eaux marseillaises et les menaces pesant sur eux.

Les résultats du projet aideront le Parc national à identifier les enjeux relatifs au Grand dauphin au sein de son périmètre et à mettre en place des stratégies de conservation les mieux adaptées.



Grand dauphin



## Le suivi des zones de non-prélèvement (ZNP)

Un état zéro de l'ichtyofaune (et espèces associées) et du Corail rouge a été réalisé en 2013-2014 (environ un an et demi après la création du Parc national), afin de constituer une référence de l'état initial des peuplements de poissons et de Corail rouge, avant que la mise en place de l'interdiction de pêche, à l'intérieur des périmètres des ZNP, ne produise les effets positifs attendus (effet réserve). Ce dispositif s'articule autour de 3 volets :

- 1- le suivi par comptage visuel du peuplement de poissons,
- 2- le suivi par pêches scientifiques standardisées,
- 3- le suivi du corail rouge par photogrammétrie.

Le dispositif permet d'analyser, dans la durée, l'efficacité des mesures de gestion prises au sein du Parc national et éventuellement de proposer des évolutions.

Les premiers suivis initiés dès 2016 avec les comptages de poisson ont vocation à perdurer dans le temps, à une fréquence différente selon les catégories d'organismes et la méthode employée. Ils seront réalisés tous les 3 ans pour les comptages

## Strucutation, et hiérarchisation des données et connaissances disponibles

### Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore terrestre

Le Parc national a mené une réflexion en 2016 sur la définition d'une méthode de travail pour hiérarchiser les enjeux de conservation de la flore terrestre du territoire, dans le but de définir les espèces à enjeux majeurs de conservation qui devront être gérées et protégées par le Parc national et, ainsi, fournir un outil de gestion objectif.

La méthode retenue est celle développée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNMED), adaptée de la méthode référente en flore de Gauthier et al. 2010. Elle repose sur une hiérarchisation objectivée à l'échelle régionale (LE BERRE & al. 2017),

visuels de poissons et les pêches scientifiques standardisées, tous les 5 ans pour le corail, en association avec une veille annuelle sur des sites pilotes.

### Les pêches scientifiques de 2017

En 2017, les pêches scientifiques ont été reconduites sur les mêmes stations d'étude (10 au total) et avec la même méthode qu'en 2014.

Pour une meilleure efficacité, et dans l'objectif d'implication des usagers de la zone, ces pêches ont été réalisées avec les pêcheurs professionnels des prud'homies environnantes (Marseille, Cassis, La Ciotat). Elles ont été reconduites en associant les mêmes pêcheurs professionnels qu'en 2014, afin de pouvoir partager les évolutions observées sur le terrain.

L'analyse des données des deux premiers suivis portant sur l'ichtyofaune (comptage poisson et pêche) met globalement en évidence des changements importants du peuplement de poissons par rapport à 2013, en particulier l'examen des espèces cibles de la pêche, montre que leur biomasse est en augmentation dans les ZNP et stable en dehors, ce qui est une preuve de 'l'effet réserve' et donc d'une efficacité de la gestion mise récemment en place.

Parmi les 4139 espèces végétales recensées au niveau régional, 1608 espèces sont présentes sur le territoire du Parc national (39%).

Sur les 142 espèces classées à très fort enjeu de conservation à l'échelle régionale, 26 sont présentes sur le territoire du parc (18%).

L'étape de l'année 2018 est la vérification par des experts locaux en botanique de la concordance de l'application systématique de la hiérarchisation régionale pour le territoire.

### Catalogue des espèces du territoire du Parc national

Le Parc national a finalisé en 2017 le catalogue des espèces répertoriées sur le territoire du parc après 2 ans de travail. Il constitue un socle de référence permettant la compilation de l'ensemble

*« L'analyse des données met en évidence des changements importants du peuplement de poissons, ce qui est une preuve de «l'effet réserve» et donc de l'efficacité de la gestion mise récemment en place »*



*Pêche scientifique dans les ZNP*

des espèces terrestres et marines répertoriées sur le territoire du parc national.

Pour le moment l'investissement a porté essentiellement sur le recensement des espèces terrestres. Les statuts des espèces sont également renseignés assurant ainsi une harmonisation et une cohérence des statuts réglementaires, de protection et d'évaluation sur Listes Rouges. Il s'agit d'un document source et de référence du parc national mis à jour annuellement. Un total de 3515 espèces ont été répertoriées et compilées sur le territoire du Parc national réparti en 1901 espèces animales, 1608 espèces végétales et 6 espèces de champignon (données 2016). 299 espèces sont protégées nationalement et 40 protégées régionalement.

## Les Calanques, terre de sciences : les programmes et études menées sur le territoire du Parc national

### Le parc national partenaire et soutien de la recherche avec une implication financière et/ou technique

#### Programmes et études sur interdépendances écologiques

##### Autour de l'astragale de Marseille

- Etude des interactions entre l'astragale de Marseille et les pollinisateurs

Question : Quels sont les flux de pollen (gènes) entre les populations et quel est le rôle et l'efficacité des pollinisateurs dans la reproduction d'*Astragalus tragacantha* (Astragale de Marseille) ?

Stage M2 EEGB de Lucie Schur, IMBE [2017]

##### Autour des oiseaux marins

- Etude comparative du comportement de nitrophilisation des sols par apport de Guano entre des îles en Atlantique (Galice) et en Méditerranée (Frioul)

Question : Comment l'apport azoté des guano se dégrade en condition PH acide, forte précipitation versus PH alcalin, faible précipitation et quel est le seuil de tolérance de la végétation locale?

- Doctorat de Saúl de la Peña Lastra - Université de Santiago de Compostela (Espagne), Accueil IMBE [2017-2018]

Projet STARTECH, piloté par le GISOM et le CEFE et soutenu par l'AFB, s'inscrit dans la Directive Cadre Sur le Milieu Marin (DCSMM),

Question : Quelles sont les tendances démographiques des oiseaux marins nicheurs? Ce projet vise au développement d'une stratégie d'échantillonnage des colonies d'oiseaux marins du littoral de France métropolitaine destinée à adapter le suivi des effectifs nicheurs et de la production en jeunes en

fonction de la périodicité et de l'échelle géographique des recensement.

#### Programmes et études sur les interdépendances socio-écologiques

##### Autour de l'apiculture et des abeilles sauvages

- Doctorat « Vers une conciliation entre l'introduction d'abeilles domestiques et la préservation des abeilles sauvages? » par Lise Ropars, IMBE [2017-2019]

C'est le long du littoral méditerranéen que l'on trouve la plus grande diversité d'abeilles sauvages de France et près de 10% d'entre-elles sont menacées d'extinction à l'échelle européenne. Les objectifs de cette recherche consisteront à étudier les impacts potentiels de l'introduction d'abeilles domestiques sur les populations d'abeilles sauvages pour a) maintenir les populations d'abeilles sauvages dans des milieux allant des espaces protégés aux cœurs urbains, b) protéger les espaces naturels ainsi que leur flore sauvage présentant un fort enjeu de conservation et c) optimiser l'apiculture sur le long terme, notamment l'apiculture urbaine.

### Le parc national partenaire instructeur de demandes de dérogation liées aux atteintes au patrimoine naturel dans le cadre de missions scientifiques

#### Programmes et études sur interdépendances écologiques

- Goéland leucophé, modèle pour les dynamiques d'agents infectieux

Doctorat «Etude de la circulation d'agent infectieux chez les oiseaux sauvages par l'analyse de la présence d'anticorps maternels dans les colonies de Goélands leucophée » [CEFE, 2016-2018]

- Inventaire et biologie des microlépidoptères - [2017-2019]

Prélèvement de microlépidoptères et des échantillons de plantes hôtes sans statut de protection qui sont associées aux chenilles, dans le cadre de la connaissance des nouvelles espèces de ce groupe

Découverte en 2017 d'une nouvelle espèce pour la France : *Coleophora aleramica*

#### Programmes et études sur les interdépendances socio-écologiques

##### Autour de la pollution

- Caractérisation des polluants dans les plantes du 19ème siècle [IMBE, 2017]

Question : Dans quelle mesure les valeurs en polluants ETMM mesurés dans les planches d'herbier de la période 1850 début 20ème sont elles fiables? L'objectif est de calibrer une méthode en mettant en herbier des carottes avec des taux en ETMM connues et de remesurer ces polluants une fois les carottes séchées et conditionnées en herbier. Cette étude permettra ensuite de déterminer une contamination passée des plantes mises en herbier (arsenic, plomb et mercure) sur les sites où il y a eu des activités de fonderie de plomb.

- Suivi de la restauration écologique d'un site pollué à l'Escalette [IMBE, 2017]

Question : Quels sont les interrelations de l'assemblage végétal constitué avec les insectes pollinisateurs et l'activité du compartiment sol (insectes du sol, microorganismes) ?

- Projet Réseau d'Observation des Pollutions par les Oiseaux Marins (ROMPOM) [PIM, 2015-????]

Question : Quels sont les niveaux de pollution en Métaux lourds et polluant organique (POPs) présents dans les tissus

des oiseaux marins pélagiques et dans l'ensemble la chaîne trophique associée à ces organismes? L'approche est à l'échelle méditerranéenne avec pour le Puffin de Scopoli, des prélèvements de plumes réalisés en Tunisie (Zembra), Algérie (Archipel des Habibas), France (Riou).

- Projet Européen PLASTOX - WP1 Adsorption & Desorption of Pollutants [MIO/OSU pythéas, 2017-2019]

Question : Quelles sont les interactions entre microplastiques et les polluants organiques et en métaux lourds ?

L'objectif est d'évaluer des cinétiques d'accumulation et de désorption de contaminants émergents ciblés (présents dans l'environnement de Cortiou et mesurés dans le cadre de la même expérimentation)

- Projet OHM littoral « EpiBioIndic » : Epibiontes des herbiers marins, indicateur de qualité des écosystèmes côtiers? [IMBE/MIO/OSU pythéas, 2017-2018]

Question : Quel est le potentiel des épibiontes d'herbiers marins à refléter la qualité des écosystèmes côtiers au regard des pollutions par les rejets urbains et en particulier par les métaux ?

Les objectifs sont (i) mesurer l'évolution temporelle des communautés épibiontes associées au cycle annuel du développement de la posidonie ; (ii) évaluer la bioaccumulation des ETM réalisée par la posidonie et par l'épibionte, (iii) déterminer les relations entre les paramètres environnementaux et les caractéristiques des communautés épibiontes (abondance, structure, composition et accumulation des ETM).



*L'apiculture et les abeilles sauvages, objet de recherche du doctorat de Lise Ropars*



*Le Goéland leucophé, objet de recherche d'un doctorat CEFE*



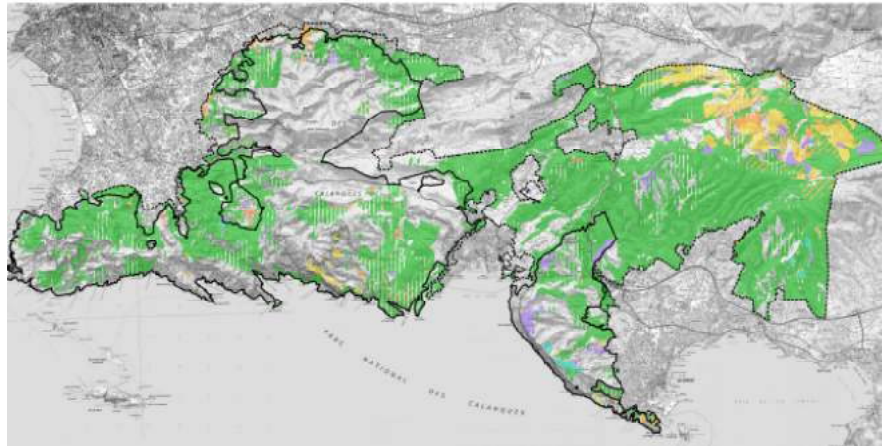
*Astragale de Marseille © Florian Launette*

# Protéger les patrimoines par la mise en cohérence des politiques de gestion et la priorisation des espèces et espaces à enjeux

## Définition progressive des cadres de gestion des espaces naturels

### Réalisation d'un état des lieux de la forêt sur le grand territoire, prémisses pour un cadre de gestion des forêts

L'établissement a accueilli une stagiaire en co-pilotage étroit avec l'Office national des Forêts qui a permis de compiler les données de connaissances sur les peuplements forestiers à l'échelle du grand territoire du Parc national (cœur, aire d'adhésion et aire optimale d'adhésion), faire un état de la connaissance sur la forêt méditerranéenne et identifier les principaux enjeux de gestion en lien avec les grands propriétaires gestionnaires publics.



53% (8887 ha) de la surface étudiée est recouverte de peuplements forestiers, la dominance du pin est nette (86%).

### Définition d'un cadre pour l'accompagnement de l'activité cynégétique

La chasse au petit gibier est une activité traditionnelle sur le territoire, qui requiert la mise en place de plans de gestion pour le maintien de populations « sauvages » de petit gibier en bonne santé.

Les 4 sociétés de chasse du territoire, les grands propriétaires publics détenteurs du droit de chasse ont été invitées à des réflexions organisées par le Parc national avec les experts de l'ONCFS pour définir les grandes lignes de la politique d'accompagnement des pratiques cynégétiques pour une chasse durable. Connaissance des populations et gestion des prélèvements en sont les deux principaux piliers indispensables avant d'envisager d'éventuelles actions d'amélioration ponctuelle du milieu, voire des repeuplements qui ne peuvent être que ponctuels.

Ce cadre de gestion a été validé par le conseil scientifique puis le Conseil d'administration de juillet 2017 et sera progressivement déployé par les sociétés de chasse.



Tournée terrain sur la plaine de la Gineste, favorable au lapin et à la perdrix rouge

## Point sur l'activité apicole en cœur de Parc national

Le territoire du Parc national accueille des apiculteurs professionnels et amateurs. Une opération de recensement des apiculteurs présents, devant mener à une régularisation de l'activité pour les apiculteurs régulièrement installés permettra de consolider la connaissance des pratiques et stabiliser l'activité sur le territoire. Une réunion d'information a été organisée le 5 octobre 2017 à l'attention des apiculteurs : information sur la réglementation applicable, échanges sur les travaux conduits par l'IMBE sur le territoire (thèse) portant sur les populations d'abeilles sauvages et les interactions avec l'apiculture. Cet inventaire des pratiques apicoles fait suite à la réalisation d'un état des lieux de la connaissance scientifique disponible sur l'interaction entre abeilles sauvages et domestiques. Le territoire du Parc national porte une responsabilité toute particulière avec une richesse potentielle très forte : une centaine d'espèces a déjà aujourd'hui été identifiée sur le territoire.

## Gestion des terrains du Conservatoire du littoral

L'établissement du Parc national est gestionnaire ou co-gestionnaire (aux côtés des villes de Marseille et de Cassis) de 1325 hectares de terrains, représentant 15% de la surface du cœur terrestre du Parc national. Il assure dans ce cadre la surveillance, l'acquisition de connaissances, le suivi des activités, la mise en œuvre des travaux et aménagements pour l'accueil du public et la protection des patrimoines en assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Conservatoire ou maîtrise d'ouvrage directe selon les cas.

Les actions sont conduites conformément aux orientations définies dans des plans de gestion :

- La mise à jour du plan de gestion du Frioul est en cours, elle a permis la confirmation des principaux enjeux auxquels la gestion doit répondre ;
- La mise à jour du plan de gestion de la Muraille du Chine a été également initiée par la réalisation du diagnostic.

- Accueil du public et protection des habitats sensibles :

- réfection de sentier de l'infirmerie de Pomègues dans le cadre du partenariat entre l'association de bénévoles Alpes de Lumières, le Conservatoire et le Parc national.



- Protection et mise en valeur du patrimoine :

- Restauration des trémies de la Pointe Cacao dans le cadre d'un mécénat privé, avec prise en compte de l'hémidactyle, gecko protégé ;
- Préparation de la cristallation de la maison des Douanes sur Maire, soutien à la réalisation d'un webdocumentaire sur l'histoire du site.



- Effacement de points noirs paysagers :

- Effacement de 27 tags (sur 35 recensés) sur le site de Port-Miou ;
- Retrait de dépôts sauvages sur le site de la Muraille de Chine.



## Application de la réglementation de manière impliquante, pilotée, coordonnée et visible sur le terrain

### Le cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La mise en œuvre effective des politiques publiques environnementales passe, au-delà des nécessaires actions d'information, de sensibilisation et d'incitation, par une police de l'environnement efficace, à la fois sur les plans administratif et judiciaire. Des problématiques, telles que le renouvellement des ressources naturelles, le maintien et la restauration des espèces des habitats et des paysages, l'enrayement de l'érosion de la biodiversité et la limitation des pollutions, passent par une police de l'environnement dotée de prérogatives et de compétences techniques adaptées.

Au niveau communautaire, l'Etat français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement. Plusieurs directives et règlements instaurent des obligations de contrôle et de rapportage de ces dernières. Deux dispositifs complémentaires, à l'appui : tandis que **la police administrative** possède des outils à vocation préventive, associée à un processus d'autorisation préalable, **la police judiciaire** a des outils voués à la dissuasion et à la répression. Leur articulation intelligente et pragmatique est un déterminant essentiel de leur efficacité.

#### Police administrative et judiciaire : les deux pans des missions de police du Parc national

La police administrative a pour objectif de prévenir les atteintes à l'environnement via le respect d'un régime d'autorisations préalables. La police judiciaire vise à dissuader et réprimer les atteintes à l'environnement.

### Des opérations de polices spécialisées

Au-delà des missions générales confiées à la Gendarmerie nationale et à la Police nationale, les inspecteurs de l'environnement s'assurent du respect des réglementations relatives à la préservation des milieux naturels. Ils sont en poste dans les établissements publics et les services déconcentrés de l'Etat en charge de la protection de l'environnement et disposent de compétences hautement spécialisées.

Il convient de noter que d'autres administrations, comme l'Office national des forêts, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales, disposent d'agents assermentés spécialisés dans le domaine de la police de la nature. On les dénomme communément « gardes » : « garde forestier », « garde du littoral » ou « garde champêtre » et « garde départemental ».

### Des contrôles ciblés sur les enjeux du territoire

L'activité de contrôle du Parc national des Calanques, à l'instar des services et des établissements publics de l'Etat, s'inscrit dans un cadre strict. Le respect de la réglementation donne lieu à l'établissement de priorités nationales, déclinées aux niveaux régional et départemental selon les enjeux des territoires. Parmi ces enjeux nationaux, on retrouve notamment sur le territoire du Parc national des Calanques les thématiques suivantes :

- Lutte contre les pollutions ;
- Protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité ;
- Préservation du littoral et des milieux marins ;
- Protection des espaces naturels, des sites et des paysages ;
- Respect de la réglementation sur les prélèvements ;
- Protection des espèces menacées ;
- Contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage ;
- Contrôle de la détention des espèces non domestiques.

### Le plan de contrôle, un outil indispensable

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle interservices départemental. Etabli par les services de l'Etat avec les établissements publics et autres services de contrôle, ce dernier est piloté par le directeur départemental des territoires et de la mer sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur. Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à forts enjeux, qui résultent d'une analyse fine des vulnérabilités. Dans chaque département, est créée une **Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN)**, associant les acteurs précités. Elle vise à élaborer et à suivre le plan de contrôle, auquel prend activement part le Parc national des Calanques, en particulier sur le territoire de ce Parc, qui est un espace à statut de protection national

### La procédure et les sanctions encourues

Les inspecteurs de l'environnement doivent veiller à ce que toute personne ou tout organisme contrôlé soit informé du résultat de ce contrôle.

En cas de non-conformité, il leur est demandé de mettre en œuvre les suites nécessaires : soit une procédure administrative, soit une procédure judiciaire, soit les deux simultanément. Il est important de rappeler aux usagers que lorsque l'exercice d'une activité ou la réalisation de travaux dans le cœur du parc est subordonnée à une autorisation, l'absence de réponse dans les délais impartis vaut **décision implicite de rejet**.

## Police administrative - Les demandes d'autorisation et les décisions individuelles

### Un régime d'instruction permettant un contrôle a priori

La réglementation du Parc national des Calanques soumet la tenue de certaines activités et travaux en cœur de Parc national à l'autorisation au directeur de l'établissement. Toute personne souhaitant exercer ces activités ou travaux est tenue de déposer une demande d'autorisation auprès de l'établissement. Après instruction du dossier, les décisions individuelles, sont l'outil par lequel le directeur du Parc national autorise ou refuse la tenue de ladite activité ou travaux. Les décisions valant autorisation sont accompagnées de prescriptions techniques qui obligent le pétitionnaire à exercer son activité de façon à minimiser son impact sur le patrimoine naturel.

### Bilan chiffré de l'année 2017

En 2017, 346 décisions individuelles ont été arrêtées par le directeur, au travers de 320 actes notifiés aux pétitionnaires et publiés au recueil des actes administratifs (RAA) de l'établissement public. Une différence expliquée par le fait qu'un même acte peut comporter plusieurs décisions individuelles. Par exemple, dans le cadre d'un tournage, l'acte peut comporter une décision individuelle d'autorisation de prises de vues à caractère professionnel et, à titre exceptionnel, de survol à moins de mille mètres du sol par un aéronef motorisé, soit deux autorisations individuelles au sein d'un seul et même acte. Par rapport à l'année 2016, le nombre de décisions individuelles connaît une très légère baisse (11 décisions de moins).

Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial (136 décisions) et les travaux (49 décisions) que les demandes d'introduction d'espèces non domestiques (7 décisions) ou de survol avec des aéronefs motorisés (37 décisions). Les demandes de survol par hélicoptère ou avion restent stables, il est à noter l'acceptation de l'usage du drone lors des prises de vues à titre professionnel à des périodes et sur des secteurs non impactant pour la faune. La quasi-totalité de ces décisions sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales. Du fait des caractéristiques périurbaines du territoire, la majorité des demandes d'autorisation en cœur concernent des prises de vues à caractère professionnel et des manifestations publiques (80 décisions) qui totalisent à elles seules 62 % des décisions rendues. Concernant les travaux, 49 dossiers ont été instruits dont 2 ont valu refus ; 25 dossiers ont été accompagnés mais non-instruits (dossiers non-aboutis).

Le bilan chiffré des décisions individuelles reflète l'ambition de faire de la devise des parcs nationaux « la nature en partage » une réalité quotidienne, visant à rendre compatible la préservation des patrimoines et la pratique de nombreuses activités ou rassemblements.

### Point sur les demandes rejetées ou non abouties

En 2017, 20 décisions individuelles sont des refus dont 1 prend la forme d'avis conforme défavorable dans le cadre de procédures soumises à autorisation d'urbanisme, 2 demandes d'activités récréatives totalement incompatibles avec la réglementation et les valeurs d'un parc national et 14 concernent des prises de vues (à mettre en regard des 136 accordées). De nombreux échanges ont lieu entre les

pétitionnaires et les services instructeurs pour améliorer ou ajuster les demandes et les rendre compatibles avec les objectifs fixés par la Charte du Parc national des Calanques. Rejetées ou non finalisées ces demandes, n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle complète et ne sont pas publiées au recueil des actes administratifs puisqu'elles ne font pas l'objet d'une décision. Ces demandes « non abouties » sont estimées à une cinquantaine. Il est néanmoins important de rendre compte de cette activité de conseil et de ces échanges en amont entre les services techniques du Parc national et les potentiels pétitionnaires, au risque d'omettre une importante plus-value apportée par le Parc national dans ses missions de préservation. Comme pour les instructions lors de ces saisines en amont, les thématiques sont encore extrêmement variées puisqu'elles concernent des activités commerciales et artisanales, des prises de vues, des nouveaux navires de transport de passagers ou des demandes de travaux.

### Mise en oeuvre du régime de décision individuelle relatif au nouveau navire de transport de passager

La mise en œuvre de ce régime se poursuit. Les instructions administratives sont réalisées conformément à la doctrine établie dans le « Guide d'interprétation sur la réglementation de l'activité de transport de passagers maritimes » et les demandes sont examinées en commission d'experts. Un renouvellement de navire a été refusé, car le dossier était incompatible avec le niveau d'exigence attendu.

### La démarche de progrès interne à l'établissement

Une démarche de progrès interne à l'établissement quant à l'instruction des demandes d'autorisation est en cours. Elle vise à : optimiser l'organisation interne, sécuriser juridiquement les actes, améliorer la lisibilité des processus d'instruction (en interne et en externe), le suivi et le contrôle des autorisations délivrées et des prescriptions édictées. En 2017, cela a notamment conduit à :

- La mise à jour de la Note interne d'instruction des décisions individuelles, et de la Note de synthèse sur les travaux et l'articulation code de l'urbanisme et code de l'environnement ;
- La programmation régulière d'une « revue de dossiers » en particulier pour le suivi de la réglementation relative aux Travaux/Constructions /Installations ;
- La mise en place progressive d'un circuit d'instruction des demandes via un interlocuteur unique.

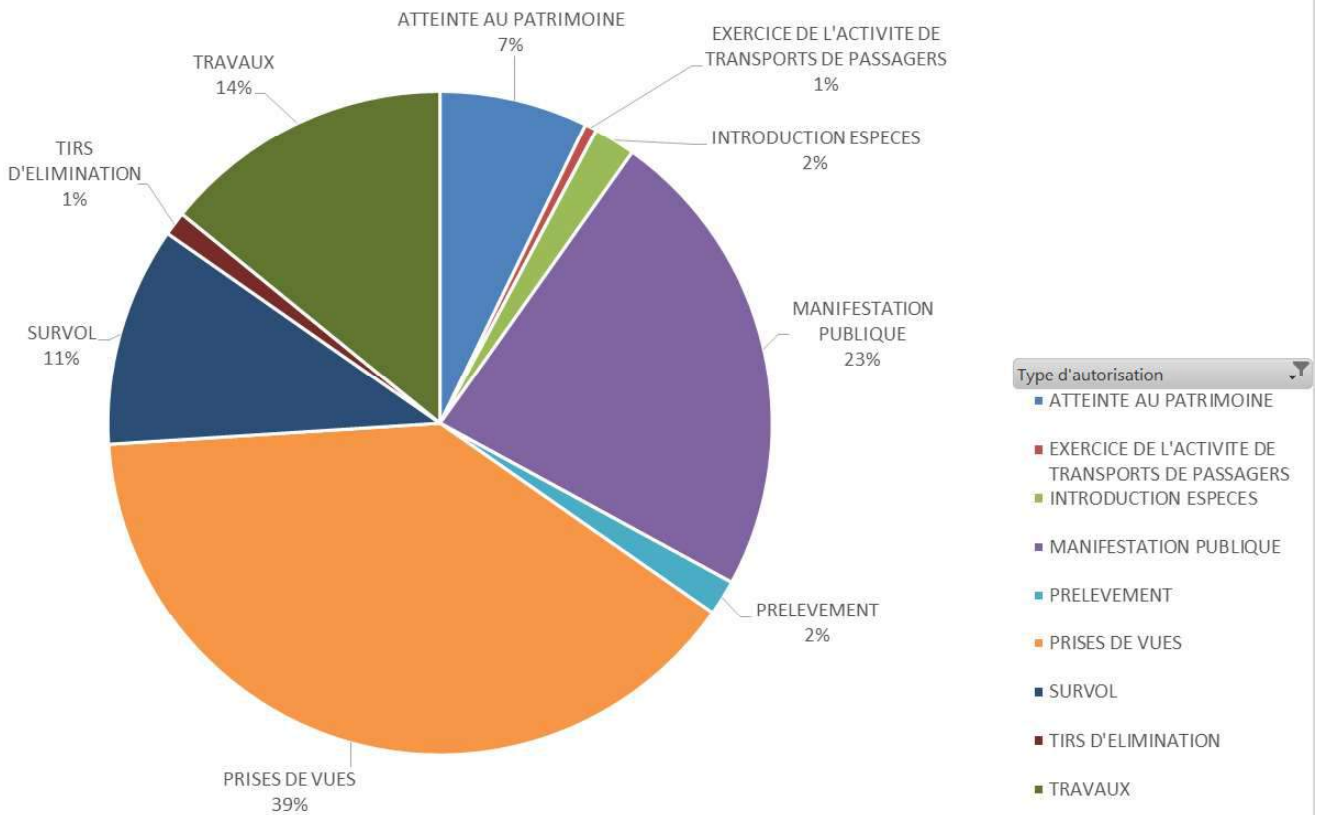
### Les activités soumises au régime des demandes d'autorisation

Les activités soumises aux demandes d'autorisation en cœur de Parc national sont regroupées en 9 grandes catégories :

- les prises de vue
- les manifestations publiques
- les travaux
- les survols
- les atteintes aux patrimoines (généralement dans le cadre de missions scientifiques)
- les introductions d'espèces
- les prélèvements
- les tirs d'élimination
- l'exercice de l'activité de transport de passagers

Nombre de Type d'autorisation

## Occurrences du type d'autorisation



**Illustration du suivi des préconisations technique édictées dans le cadre des demandes d'autorisations - Accompagnement de la ville de Marseille pour le chantier de la Piste de la Panouse. Présence terrain hebdomadaire pendant 5 mois.**



*Conservation de la terre et de la banque de graines*



*Nouveau tracé de la piste pour l'adapter à la topographie*



## Police administrative - les actes reconnaissifs

La pratique de certaines activités et l'exercice de certaines professions dans le cœur du Parc national est encadrée par la réglementation. Des listes établissent quels sont les pratiquants ou professionnels autorisés à pratiquer lesdites activités ou professions. Ces listes, qui constituent des actes dits reconnaissifs, évoluent d'année en année. Leur préparation demande un travail important, en lien avec les administrations et les représentants de la société civile concernés.

L'année 2017 a permis d'établir les actes reconnaissifs suivants, qui constituent des mises à jour d'actes préexistants :

- L'arrêté n° AR\_2017\_002 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques ;
- L'arrêté n° AR\_2017\_003 établissant la liste des personnes physiques admises à chasser sur le territoire du cœur de Parc national durant la saison de chasse.

Il convient de rappeler l'existence d'autres arrêtés, qui n'ont pas nécessité de mise à jour pour l'année 2017 :

- L'arrêté n° AR\_2013\_003 du 16 mai 2013 établissant la liste des navires de transport de passagers d'une taille supérieure à 20 mètres hors tout qui peuvent circuler jusqu'à la ligne reliant les points C et D dans les calanques d'En-Vau et de Port-Pin ;
- L'arrêté n° AR\_2014-03 du 28 mai 2014 constatant la liste des établissements agricoles et pastoraux du cœur de Parc national ;
- L'arrêté n° AR\_2014\_004 du 28 mai 2014 établissant la liste des chalutiers professionnels, qui peuvent utiliser des filets traînants de type chalut benthique ou chalut pélagique dans les espaces maritimes du cœur de Parc national ;
- L'arrêté n° AR\_2014\_005 du 29 octobre 2014 établissant la liste des personnes physiques exerçant une activité professionnelle de pêche maritime aux petits métiers en zone de protection renforcée

## Police administrative - les actes réglementaires

Six arrêtés réglementant de manière temporaire et spatiale la pratique de l'escalade ont permis la prise de mesures conservatoires en faveur de la protection de l'avifaune.

Une interdiction de la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2017 -2018 a également été validée en conseil d'administration du Parc national, en accord dans les 4 sociétés de chasse du territoire. Cette interdiction est un symbole fort du territoire en faveur du principe de solidarité écologique compte-tenu de la situation préoccupante des niveaux de population de cette espèce migratrice à l'échelle nationale et internationale.

## Police administrative - La diffusion de l'information et le rapportage

Le Parc national est tenu d'informer les publics des décisions individuelles et des actes réglementaires pris par l'établissement. Le recueil des actes administratifs, accessible depuis le site Internet du Parc national, comporte les arrêtés portant réglementation du directeur et les délibérations du Conseil d'administration. Le classement est thématique afin de faciliter la consultation du public et comporte si nécessaire un sous-classement chronologique.

La liste des arrêtés du directeur du Parc national portant décision individuelle est annexée au présent rapport d'activité.

Par ailleurs, le Parc national transmet chaque année les actes pris à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques afin d'alimenter la plateforme AIDA, site national d'information relatif au droit de l'environnement développé.

## La police administrative - Les contrôles administratifs

Les contrôles administratifs sont focalisés sur la thématique retenue par le collège des directeurs des parcs nationaux, à savoir les travaux.

En 2017, plusieurs agents du Parc national ont suivi des formations pour mener à bien ces missions de contrôle. Tous les contrôles effectués ont systématiquement donné lieu à des rapports de visites. Les contrôles non conformes ont donné lieu à 9 rapports de manquement administratifs transmis à l'autorité administrative compétente (le directeur), suivis d'une mise en demeure de régulariser la situation administrative (au nombre de 5 à ce jour, dont 4 sont exécutées).

La procédure administrative adoptée pour les opérations de prises de vues ou de son sans autorisation, encore nombreuses en cœur de parc, est le rappel de la réglementation. Au nombre de 22 dont 16 régularisées.

Un tableau recensant les procédures administratives de 2017 est annexé au présent rapport d'activité



## La police judiciaire

Le Code de procédure pénale attribue des prérogatives spéciales à certaines catégories de fonctionnaires et d'agents dont font partie les inspecteurs de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement exercent leurs pouvoirs de police judiciaire dans le ressort de leur service d'affectation ainsi que sur l'étendue du territoire sur lequel ils ont reçu mission. Ils recherchent et constatent les infractions commises, prévues par le Code de l'environnement, dans les limites fixées par les dispositions de procédure pénale définie par le Code de l'environnement et le Code de procédure pénale.

### L'exercice de la police judiciaire sur le Parc national des Calanques

Les inspecteurs de l'environnement exercent leur mission de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République, dans le cadre de la politique pénale qu'il a définie. Le Tribunal de grande instance de Marseille comporte au sein du parquet des sections spécialisées dont une, la section « Affaires économiques financières et de santé publique », traite du contentieux pénal de l'environnement. Un magistrat référent est en charge des procédures liées à cette problématique et assure le suivi des actions de police judiciaire menées par le Parc national des Calanques. Dans le cadre de ses attributions, le magistrat référent a donc fixé avec précision, pour les infractions apparaissant comme les plus graves au regard de leur impact sur l'environnement, les mesures à prendre par les agents verbalisateurs et les suites données par le parquet.

Cette politique pénale fait l'objet d'un suivi régulier et a été actualisée pour la dernière fois dans le courant de l'année 2016.

### Le « Groupe opérationnel Calanques » (GOC)

Le parquet de Marseille a mis en place une instance spécifique : le Groupe opérationnel Calanques (GOC), composé des services et des administrations de contrôle et des référents du parquet afin de créer un réseau renforcé et d'assurer un suivi judiciaire particulier et adapté. Sont ainsi réalisées des réunions semestrielles mettant en présence le Parc national des Calanques, les autres services chargés de la police judiciaire dans le Parc national et le parquet. A vocation opérationnelle, elles ont pour objet d'échanger sur les procédures en cours dans le respect des règles propres au secret de l'enquête pénale et sur la réglementation applicable au sein du Parc national. Elles permettent en outre d'établir un bilan annuel des actions réalisées grâce à la mise en place de référents et de procédures de gestion spécifiques.

Cette année, les agents du Parc national ont participé aux deux réunions de travail qui se sont déroulées avec l'ensemble des services verbalisateurs qui, comme lors des précédentes années depuis 2012, ont été très nourries.

### La collaboration interservices

Un effort important de mutualisation est poursuivi avec les différents partenaires verbalisateurs que sont les unités littorales des Affaires maritimes, les établissements publics de l'Etat : l'Office national

de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national des forêts, la Police nationale, la Gendarmerie nationale (à terre et en mer) et la Gendarmerie maritime. Treize opérations de police pilotées ont pu être diligentées dans ce cadre sur différentes thématiques qui répondent au plan de contrôle évoqué en introduction, ainsi qu'à la politique pénale du parquet. Ceci permet une optimisation des moyens et des outils ainsi qu'un partage des cultures d'établissement et des technicités entre les agents qui sont à poursuivre et à consolider.

### La structuration interne

Depuis sa création, l'une des stratégies du Parc national des Calanques est d'affirmer la réalité d'un territoire nouvellement protégé ainsi que l'effectivité d'une surveillance et d'une police de l'environnement. A cette fin, une priorité a été donnée à l'obtention au plus tôt du commissionnement d'un grand nombre de ses agents. L'année 2017 a permis un déploiement opérationnel des capacités internes de surveillance du territoire dans cette phase importante de construction de l'établissement public. En fin d'année 2017, sont ainsi comptabilisés 20 agents assermentés et commissionnés dont 19 affectés en services territoriaux (secteurs) pilotés par un responsable.

Des efforts importants en matière de professionnalisation ont été poursuivis en fonction des besoins (commissionnement espaces terrestres et maritimes, spécialisation pêches maritimes, changement de spécialité, pratique du contrôle et sécurité intervention). Ils s'inscrivent directement dans le cadre de la politique du Parc national en matière d'exercice des missions de police judiciaire.

### La recherche et la constatation des infractions sur le territoire du Parc national des Calanques

Plusieurs opérations de police pilotées ont été réalisées sur le territoire du Parc national, en lien avec les partenaires cités précédemment. A ces opérations, s'ajoutent les contrôles de routine du Parc national et des services verbalisateurs partenaires.

Le parquet du TGI de Marseille a mis en place une traçabilité des procédures réalisées dans le cadre du Groupe opérationnel Calanques, qui permet de connaître le nombre d'infractions relevées sur le territoire du Parc national des Calanques, relevant de la politique pénale en matière d'environnement.

### La montée en puissance du Parc national des Calanques

Conformément à l'objectif de déploiement des capacités internes de surveillance du territoire dans le cadre d'une police de l'environnement affirmée et pilotée, les inspecteurs de l'environnement constituent d'importants contributeurs. En effet, de part leur connaissance fine des problématiques du territoire, ils assurent une surveillance ciblée d'une grande efficacité.

**188 procédures de constatation d'infractions ont été dressées par les inspecteurs de l'environnement affectés au Parc national**, dont 58 par procès verbaux et 130 par amendes forfaitaires ; soit un accroissement de 10 % du nombre de procédures judiciaires à moyens constant.

**209 infractions ont été relevées en 2017.** Le différentiel entre le nombre de procédures de constatation et le nombre d'infractions s'explique par le fait que plusieurs infractions peuvent être comprises au sein d'une même procédure.

Sur le plan qualitatif, la répartition des infractions en matière de « nature d'affaire » est la suivante :

- **185 infractions « espaces naturels » dont :**
  - 118 liées à la réglementation spéciale du cœur de Parc national
  - 30 liées à la circulation et au stationnement
  - 32 liées à l'usage du feu
  - 3 liées au site classé et monument naturel
  - 2 liées à la protection des bois et des forêts
  - 1 infraction « chasse »
- **1 infraction « protection de la faune »**
- **19 infractions « pêche maritime »**
- **3 infractions « navigation maritime »**

#### Les suites judiciaires

Il est complexe de faire un retour sur les suites pénales données aux constats d'infraction de façon annuelle, puisque le traitement judiciaire des infractions nécessite un temps judiciaire. De fait, un procès verbal dressé en fin d'exercice ne pourra faire l'objet de suite judiciaire que l'année suivante. Ce type d'exercice doit donc être réalisé sur un pas de temps pluriannuel. Toutefois, du fait de la mise en place du « Groupe opérationnel Calanques », le parquet est en capacité de fournir des chiffres annuels par service verbalisateur. Il convient de souligner que les tendances (temps de traitement judiciaire, suites données...) sont extrêmement satisfaisantes. Quant à la procédure de l'amende forfaitaire, on note que 65 % d'entre elles ont été acquittées dans le délai de prescription. Les impayées sont systématiquement transmises aux officiers du ministère public territorialement compétent, qui émettent les avis d'amende forfaitaire majorée



## Les chiffres clés police judiciaire 2017

**20 agents assermentés** au sein du Parc national

**13 opérations de police interservices**

**209 infractions relevées**

**58 procès-verbaux**

**130 amendes forfaitaires**



## Réduire les principaux risques, notamment les feux de forêts et les pollutions maritimes, ainsi que les pollutions chroniques à terre et en mer

### Protection vis à vis du risque incendie de forêt

En 2017, le massif des Calanques s'est doté d'une stratégie coordonnée de protection contre le risque incendie de forêt.

Au terme de deux années de co-construction associant l'ensemble des partenaires de la protection contre l'incendie de forêt (services de secours, collectivités, ONF, propriétaires publics, Etat) et placé sous l'animation de l'établissement du Parc national, le plan de massif des Calanques a été finalisé. Après une validation formelle en comité de pilotage, puis en conseil d'administration du Parc national en juillet 2017, les conseils municipaux de Marseille et Cassis ont ainsi adopté le plan.

La mise en œuvre du plan, sous la responsabilité de la Métropole à compter du 1er janvier 2018 en lien avec les communes, devra être poursuivie dans le même état d'esprit de collaboration entre partenaires pour assurer la bonne intégration de l'ensemble des enjeux : efficacité au plan de la lutte, protection des milieux et des paysages, prise en compte des usages. Des outils et démarches de travail ont été identifiés dans cette perspective dans le plan de massif.

#### Contenu de la stratégie

La stratégie de protection proposée par les services d'intervention (BMPM, SDIS, ONF) est basée sur 2 grands principes :

- Améliorer la défendabilité des lisières entre la ville et la nature : prévention et sensibilisation, défense des interfaces via l'amélioration des conditions d'accès et de mobilité des moyens de lutte en lisière de surveillance, détection précoce des feux
- Compartimenter le massif via la confirmation ou le renforcement de coupures de combustibles permettant de limiter le développement de grands feux à l'ensemble du massif.

#### Une stratégie forte de la concertation de toutes les parties prenantes

Après les concertations conduites en 2016 auprès des acteurs de la chasse, du pastoralisme, les discussions ont été élargies en 2017 avec les riverains via des réunions spécifiques avec les résidents en cœur de Parc (Logisson, Sormiou/Morgiou), une réunion rassemblant des représentants de l'ensemble des CIQ concernés à Marseille le 18 mai 2017 et une réunion publique à Cassis le 30 mai 2017 .

#### Quelques projet phares à venir



La création d'une vigie au sommet du Mont Carpiagne afin d'améliorer la détection précoce des feux. Photo : vue de la ville depuis la future vigie



La confirmation d'une grande coupure de combustible adossée à la route départementale sur le plateau de la Gineste. C'est à l'emplacement de cette future coupure de combustible que les services de secours ont pu arrêter le feu de septembre 2016 par une intervention massive. Photo : plateau de la Gineste.

## Surveillance et limitation des apports polluants en mer - dossier Altéo

Le Parc national des Calanques, le premier en Europe à s'établir en zone périurbaine à la fois en milieu terrestre et marin, a été créé sur un territoire historiquement exposé aux pollutions. Il hérite d'une nature exceptionnelle préservée, mais aussi de l'effet des activités industrielles passées et actuelles.

Le conseil d'administration et l'équipe technique du Parc national se sont engagés à être très exigeants et tout particulièrement vigilants à ce que, sous le contrôle de l'Etat, les prescriptions énoncées dans l'arrêté préfectoral autorisant les rejets en mer des effluents de l'usine ALTEO soient strictement respectées. L'objectif est d'améliorer fortement et rapidement la qualité des eaux résiduelles et de suivre les impacts en mer.

Le conseil d'administration s'est engagé à assurer un suivi déterminé de la mise œuvre des prescriptions par l'industriel et de s'assurer de l'atteinte des résultats, en toute indépendance et avec transparence, Le XX février 2017, le Président du Conseil d'administration a convié les administrateurs du Parc national pour une seconde rencontre avec la direction du groupe ALTEO. Cet échange technique très ouvert sur l'activité de l'industriel a été combiné à une visite des dispositifs pilotes de traitement complémentaire de l'effluent installés sur le site industriel de Gardanne.

Trois grands axes sont sous vigilance du Parc national : le suivi de la composition du rejet, l'installation d'un traitement complémentaire, la mise en œuvre d'un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets.

### Le suivi de la composition du rejet

Ce suivi s'opère dans le cadre de la dérogation limitée à six ans (échéance fin 2021), portant sur les Valeurs Limites d'Emission (VLE) de six paramètres concernant les eaux industrielles résiduelles rejetées en mer.

Les résultats de l'auto-surveillance et des contrôles inopinés de l'Etat confirment cette année l'efficacité des installations de traitement mises en place en 2015 (unité de filtration sous-pression avec adjuvant à base de chaux) combinée aux améliorations complémentaires obtenues par optimisation des procédés.

Il apparaît qu'aujourd'hui que la qualité des eaux rejetées est déjà bien meilleure que celle autorisée, avec néanmoins une variabilité liée au procédé de fabrication.

### Installation d'un traitement complémentaire

Les études et les pilotes industriels ont permis à ALTEO de confirmer l'efficacité du traitement CO2 pour le pH, l'aluminium et l'arsenic. Les études détaillées d'avant-projet ont permis à l'industriel de définir en 2017 le dimensionnement de la station de traitement. Le projet de construction d'une station de traitement complémentaire au CO2 a été lancé fin 2017, pour un démarrage au cours du 1er semestre 2019.

ALTEO poursuit en parallèle ses études concernant des traitements de finition (pour réduction de la DCO et DBO5 et à plus long terme sur d'éventuelles solutions de rejet zéro).

### La mise en œuvre d'un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets, sous le contrôle indépendant du CSIRM

Le suivi de l'impact du rejet sur le milieu marin est un sujet qui a occupé l'équipe technique du Parc national, en lien avec le CSIRM (comité de surveillance et d'information sur les rejets en mer). En 2017, le CSIRM s'est réuni 5 fois en comité restreint, les 10 janvier, 16 et 21 mars, 30 mai et 17 octobre et a émis 3 avis adressés au préfet.

Les avis du CSIRM ont porté sur le programme d'études et de suivi de l'impact des rejets sur le milieu marin porté par ALTEO, sur l'analyse des protocoles ALTEO et des modalités de poursuite du programme de suivi.

Après avoir complété en 2016 les campagnes de prélèvement de sédiment et d'hydrotalcites, ainsi que les campagnes de suivi des communautés benthiques, ALTEO a poursuivi en 2017 les mesures sur la qualité des eaux et a réalisé les pêches scientifiques pour la détermination des concentrations de métaux dans les poissons et l'expérimentation de bioaccumulation de métaux via le caging de moules.

Le suivi de la qualité des eaux, fondamental pour la modélisation de la dispersion du rejet, a été complété en 2017 par un grand nombre de mesures :

- prélèvements ponctuels ;
- déploiement d'un dispositif d'acquisition de données à haute fréquence et haute résolution spatiale de type planeur sous-marin (Glider, campagnes hivernale et estivale) ;
- déploiement de lignes de mouillages équipées, à plusieurs profondeurs dans la colonne d'eau, par de sondes multiparamètres, courantomètres (ADCP) et capteurs passifs (membranes de type DGT capables d'accumuler les métaux présents dans l'eau de mer).

Dans l'attente de connaître les préconisations du CSIRM pour les suivis à venir, ALTEO a complété la première phase de son programme d'étude et de suivi de l'impact du rejet sur le milieu marin, en réalisant toutes les mesures demandées par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016. Les analyses au niveau des poissons ont pris du retard suite à une panne technique des instrumentations utilisées et l'étude hydrotalcites se révèle particulièrement complexe et n'est pas finalisé (résultats attendus au printemps 2018).

L'ensemble de ses travaux sera analysé par le CSIRM début 2018, pour une synthèse des résultats à mi-année.

### Le Comité de Surveillance et d'Information des Rejets en Mer (CSIRM)

Le CSIRM a été créé sur demande du conseil d'administration du Parc national, pour plus d'indépendance et de transparence sur un dossier complexe à enjeux technique et sociétal. Cette instance indépendante est composée de douze experts scientifiques et techniques multidisciplinaires. Elle a l'originalité d'associer aussi quatre membres observateurs (FNE, WWF, Surfrider Foundation, CRPMEM). Le CSIRM est chargée par le préfet de valider les protocoles et d'examiner les résultats, ainsi que de communiquer ses avis pour plus de transparence. Il procédera à l'examen critique du bilan prévu au premier trimestre 2018.

## Déployer l'esprit et le caractère « Parc national des calanques » au cœur des plans d'aménagement et de mise en valeur du territoire

### Co-définition d'outils centrés sur le paysage comme grille de lecture partagée et guide pour l'action

#### Le plan de paysage sous-marin

Dans la continuité du travail réalisé en 2015 et 2016 sur le plan de paysage, le Parc national des Calanques a candidaté à l'appel à projet du Ministère du Développement durable lancé en 2017 en proposant l'élaboration d'un plan de paysage sous-marin. Ce projet a été retenu et labellisé par le Ministère en juillet 2017.

#### Contexte

Les paysages marins et sous-marins sont marqués par une très grande diversité : canyons sous-marins du Planier et de la Casidaigne, grottes sous-marines, tombants marins, herbiers de posidonie, etc. Les différentes structures et ambiances paysagères sous-marines composent des entités particulières, abritant pour certaines des sites remarquables ou des motifs spécifiques. Cette diversité de paysages permet une biodiversité extrêmement riche et attire une forte activité de plongée sous-marine (125 000 plongées en 2009 sur les 100 sites de plongée de la ville de Marseille).

Ces paysages font l'objet depuis 2011 d'un observatoire citoyen coordonné par le CPIE des Côtes provençales et cofinancé par l'Agence de l'Eau

Rhône Méditerranée Corse. A travers MedObsSub, 161 plongeurs et 354 pêcheurs se sont déclarés sentinelles et ont fait part de plus de 400 observations en 2016.

*« Les paysages marins et sous-marins sont marqués par une très grande diversité : canyons sous-marins, grottes, tombants marins, herbiers de Posidonie... Cette diversité de paysages permet une biodiversité très riche et attire une forte activité de plongée sous-marine »*

#### Objectifs

Lancer un plan de paysage sous-marin à cette échelle est donc devenu un enjeu évident, inscrit au plan d'action du contrat de baie de la

Métropole avec plusieurs objectifs :

- rendre accessible et perceptible in situ (à travers une pratique du site) ou in visu (perçu à travers les représentations proposées par le biais des nouvelles technologies de communication) ce qui se cache sous la surface des espaces marins du Parc national pour une meilleure appropriation et une meilleure compréhension des enjeux de préservation à l'échelle de la métropole marseillaise ;
- mieux appréhender l'empreinte de l'homme sur les dynamiques paysagères sous-marines pour mieux les protéger ;
- proposer une vision globale du fonctionnement des espaces marins du cœur du Parc national des Calanques ;
- développer la prise en compte des paysages sous-marins dans la conduite des politiques publiques en mer ou sur le littoral et ayant des impacts sur le milieu marin



Herbier de Posidonie © Florian Launette

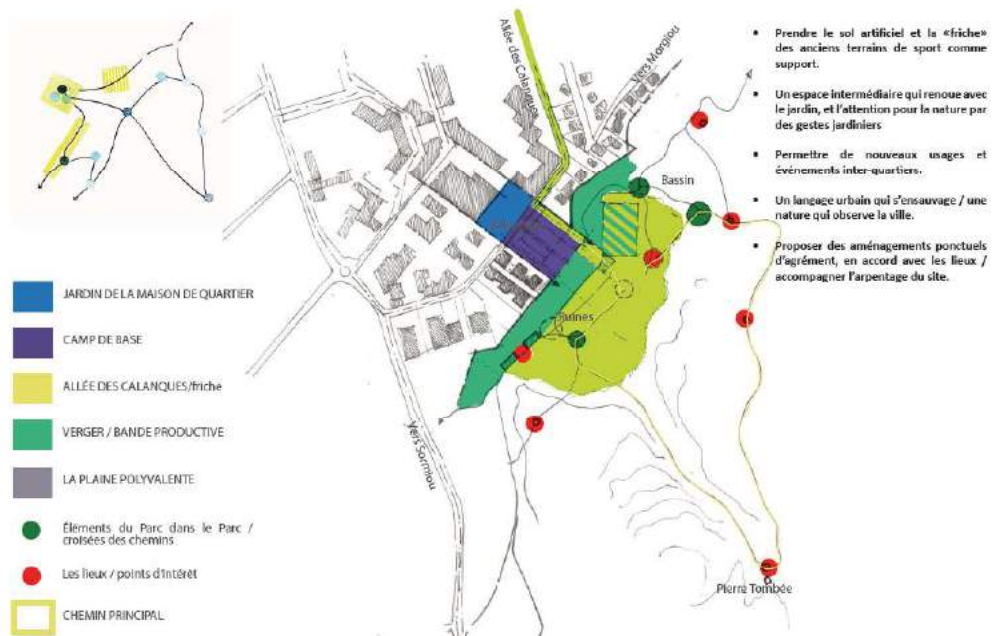
## Mise en valeur des franges ville-nature

### Requalification paysagère du Baou de Sormiou

En accompagnement de la démarche éco-quartier lancée par la Ville de Marseille et Marseille Rénovation Urbaine, et en complément des travaux de rénovation urbaine engagés sur les quartiers de la Soude et de La Cayolle, le Parc national des Calanques a financé une étude de requalification des espaces d'interface entre ville et nature situé au croisement du jardin de la nouvelle maison de quartier, des futurs travaux du hameau des pins et des anciens terrains de sport abandonnés.

Une balade le 22 mai et un atelier de conception le 17 juillet, organisés avec les habitants et associations du quartier, ont permis de proposer les orientations pour la requalification paysagère de cet espace qui pourra être programmée au cours des années prochaines sous forme de chantiers participatifs.

#### ESQUISSE GÉNÉRALE / SUSCITER LA RENCONTRE



*Balade et atelier de conception avec les habitants et associations du quartier*

### Contribution à l'élaboration du PLUi

Le Parc national des Calanques fait partie des personnes publiques associées à l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit par le Conseil de territoire - Marseille Provence de la Métropole.

Suite à l'avis rendu sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en août 2016, le travail en commun avec les services de la Métropole a continué en 2017, en particulier pour l'élaboration des futures Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les secteurs Concernant le Parc national des Calanques.

Les remarques du Parc national des Calanques sur la deuxième version du document ont été adressées officiellement à la Métropole en octobre 2017, demandant des modifications de certains zonages, pour certaines dispositions des règlements de zone ou des compléments sur les secteurs de projet.

### Veille foncière

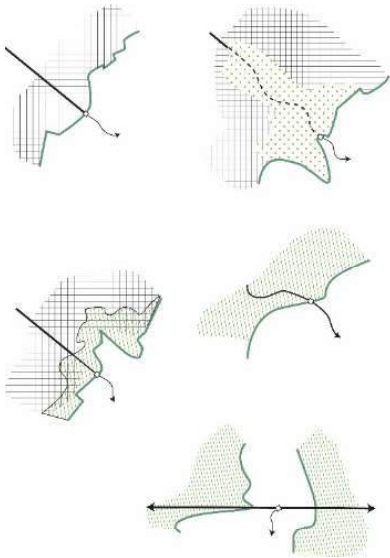
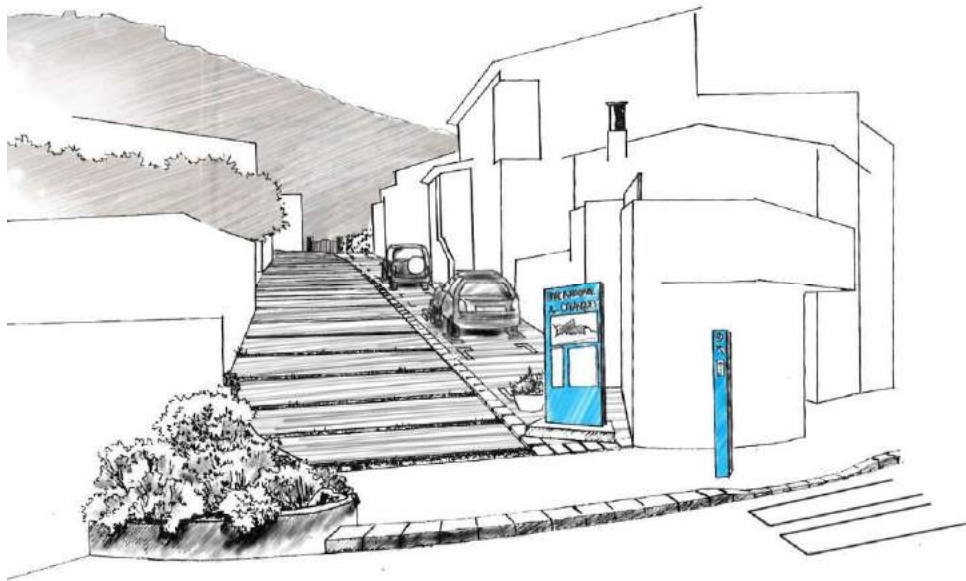
Le Parc national des Calanques a la capacité réglementaire de se substituer au Conseil départemental 13 si celui-ci n'exerce pas son droit de préemption, en application de l'article L.142-3 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, 27 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues et instruites par le Parc national en 2017. Aucune ne justifiait une action de préemption publique.

## Aménagement des portes d'entrée : premières réflexions exploratoires

Un inventaire exhaustif des portes d'entrée sur le territoire du Parc national fait par les agents de terrain a mis en évidence la multiplicité des entrées et la grande diversité des situations et des problématiques de gestion posées : aménagements peu qualitatifs, pénétration d'engins motorisés, dépôts illégaux, défaut de signalétique... Cet inventaire a constitué la matière brute d'un stage paysagiste ayant permis de dégager une typologie des portes ainsi des premiers principes d'aménagement sur trois portes d'entrée (les Goudes (terre et mer) et le Col de la Gineste).

Ces réflexions seront poursuivies en lien avec les propriétaires / gestionnaires publics pour tendre vers la définition d'un référentiel partagé et la mise en œuvre opérationnelle de propositions d'aménagement sur quelques sites pilotes.



Esquisses © Amélie Vassal, stagiaire au Parc national des Calanques en 2017

## Propriétaires et gestionnaires : poursuite d'une dynamique de coordination de l'action sur les propriétés publiques

La pluralité des propriétaires et gestionnaires publics sur le territoire du Parc national appelle à une action coordonnée. Le Parc national a dans ce but poursuivi la dynamique, avec la tenue de réunions régulière du groupe de coordination réunissant l'ensemble des propriétaires et des gestionnaires publics. Les sujets traités ont été très variés : apiculture, chasse, escalade, prises de vue, pratique du vélo, manifestations sportives, travaux, chantiers de jeunes et d'insertion, suivis naturalistes sur le Parc national, Natura 2000 et bilans de campagne estivale. En 2017, une page sur le site Internet du Parc national a également été créée pour informer les publics sur la partition du territoire en une mosaïque de propriétaires fonciers et gestionnaires.





A man in a white shirt and hat is in the foreground, pointing towards a group of hikers on a mountain trail. The hikers are wearing backpacks and hats, and the background shows a steep, rocky mountain slope with a path. The text "LA NATURE À PARTAGER" is overlaid in the center.

# LA NATURE À PARTAGER

Accueillir, participer au rayonnement d'un territoire et tout à la fois le protéger ? Voilà l'équilibre que l'avenir immédiat impose à ce Parc national exceptionnel, bordant une capitale maritime européenne et emblématique.

L'accueil dans le Parc national nécessite d'être spécifique et de qualité si l'on ne veut pas mettre en péril sa beauté grandiose et ses richesses fragiles. Sa force est sa faiblesse. La première nécessite d'être partagée par le plus grand nombre. La seconde impose logiquement le passage d'une fréquentation de masse subie à un accueil régulé et géré offrant une expérience de nature qui doit être vécue autant que comprise et respectée.

### 36

Définir et mettre en oeuvre une stratégie partagée d'accueil et de destination «des Calanques» fondée sur l'excellence environnementale.

### 38

Faire des voies et portes d'accès au Parc national un espace de transition apaisée entre la ville et la nature

### 39

Assurer une offre d'activités de loisirs et de ressourcement à terre et en mer, qui tienne la promesse d'une nature protégée d'exception

### 41

Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien à la nature, au territoire et à l'histoire des Calanques

# Définir et mettre en oeuvre une stratégie partagée d'accueil et de destination «Parc national des Calanques» fondée sur l'excellence environnementale.

## Etude de fréquentation du Parc national à terre et en mer

Au vu des enjeux stratégiques du Parc national en termes d'accessibilité, d'accueil, de tourisme, etc. il est nécessaire de connaître plus précisément les volumes et les modalités de fréquentation du territoire. Cela passe par la conduite d'une étude quantitative et qualitative.

Après une préétude en 2015 et une première vague de collecte de données quantitatives en 2016, il a été menée de front en 2017 : une collecte quantitative grâce au protocole Flux Vision Tourisme développé par Orange et une collecte qualitative, via un sondage en ligne et des enquêtes de terrain, pilotée par le cabinet Altimax. Ce double travail a été mené avec l'appui technique et financier de Bouches-du-Rhône Tourisme

### Volet quantitatif : Flux Vision Tourisme

La collecte des données de connexion téléphonique mobile sur les 5 zones du Parc national, initiée en 2016, s'est poursuivie sur l'ensemble de l'année via le dispositif Flux Vision Tourisme développé par Orange.

Depuis le mois d'août, les données sont analysées, à chaque livraison, à la fois via l'outil de visualisation en ligne fourni par Orange et par le service Etudes de Bouches-du-Rhône Tourisme. L'analyse de la série annuelle complète interviendra tout début 2018, une fois recueillies les dernières données de décembre 2017.

### Volet qualitatif : Altimax

L'étude qualitative déployée par le cabinet spécialisé Altimax a couru entre septembre 2016 et septembre 2017 afin de couvrir une année entière de fréquentation du Parc national. Cette étude, copilotée également avec Bouches-du-Rhône

Tourisme, a utilisé principalement un sondage en ligne complété par quelques enquêtes de terrain afin d'analyser les différents modes de pratique du Parc national et les différentes catégories d'usagers.

L'échantillon de référence a été construit grâce aux données Flux Vision Tourisme. Au final, 2614 personnes ont renseigné le questionnaire à travers les 4 vagues saisonnières de l'enquête.



### Les chiffres clés de l'étude

Les Calanques, le Parc national le plus visité de France

**2 millions de visites\* sur 1 an**

Une fréquentation élevée toute l'année

**184 000 visites / mois** entre septembre et octobre 2016

**137 000 visites / mois** entre novembre 2016 et mars 2017

**184 000 visites / mois** en avril, mai et juin 2017

**137 000 visites / mois** en juillet et août 2017

Un Parc national de proximité

**72%** des visites sont effectuées par des **excursionnistes\*\***, un taux qui atteint 82% entre novembre et mars

**59%** des excursionnistes sont des habitués qui effectuent plus de 3 visites par an

Plus de **50%** des excursionnistes sont de Marseille, Cassis et la Ciotat

Un produit d'appel pour les touristes\*\*\*

L'existence du Parc national a conditionné le choix de **75%** des visiteurs en séjour. La plupart d'entre eux séjournent près du Parc national (60% sont hébergés à Marseille, Cassis ou La Ciotat).

Des usages variés, qui évoluent en fonctions des périodes

Les visiteurs profitent du Parc national à travers différentes activités (randonnée, promenade détente, baignade, pique nique, belvédère, famiente...). En moyenne, 3 activités par saison. La randonnée est privilégiée hors période estivale. La baignade et la promenade sont prisées l'été, ainsi que les activités de détente et de découverte.

La part des touristes est plus importante l'été (40%, contre 18% entre novembre et mars, 25% en septembre-octobre et 29% entre avril et juin).

\* l'étude porte sur le nombre de visites et non sur le nombre de visiteurs, un visiteur pouvant effectuer plusieurs visites

\*\* un excursionniste désigne tout visiteur rentrant passer la nuit à son domicile

\*\*\* un touriste désigne tout visiteur passant la nuit dans un hébergement.

## Elaboration de la stratégie d'accueil du Parc national des Calanques : vers une « destination Parc national des Calanques »

### Les enjeux

Outre la préservation des patrimoines naturels et culturels de son territoire, le Parc national des Calanques a pour mission d'accueillir l'ensemble de ses publics dans un esprit de nature partagée et durable. Face à sa très forte fréquentation (plus de 2 millions de visites annuelles) et à la diversité des pratiques qui s'y déploient (loisirs, sports de nature, tourisme, pêche, chasse...), il est nécessaire de construire une stratégie cohérente et des outils de régulation associant l'ensemble des parties prenantes de l'accueil (propriétaires, collectivités, professionnels, associations). L'objectif est de passer de l'actuelle « destination Calanques » à une nouvelle « destination Parc national des Calanques », intégrant la valeur ajoutée du parc national, mais aussi ses contraintes. Cette stratégie a pour vocation d'orienter l'ensemble des autres démarches en relation avec le public mises en place sur le territoire, par le Parc national lui-même (schéma d'accès, schéma des sports, schéma d'interprétation, etc.) mais aussi par ses partenaires.

### Lancement de la démarche, séminaires et ateliers participatifs « hors les murs »

La démarche a été impulsée, début 2017, en partenariat technique et financier avec Provence Tourisme dans le cadre d'une convention Tema. Un groupement de bureaux d'études a été recruté (Mahoc et Géosystème) pour animer, dans un premier temps, une réflexion en interne sur les modalités de l'accueil au sein du Parc national, et, dans un deuxième temps, une concertation la plus large possible.

Trois séminaires internes ont été organisés au printemps 2017 : deux exclusivement réservés aux équipes du Parc national (11 mai, maison de quartier de La Cayolle ; 30 mai, fondation Camargo), le troisième (22 juin, Village club du Soleil) mobilisant les grands partenaires institutionnels (région, département, métropole, villes, offices du tourisme, etc.). Il en est ressorti les grands axes du positionnement de la destination « Parc national des Calanques »

destination « Parc national des Calanques. »

Ces axes ont ensuite été testés sur le terrain sous forme d'ateliers participatifs organisés à l'automne (30 novembre : Roy d'Espagne / Luminy ; 6 décembre : En Vau / Port Miou). Sur chacun de ces ateliers étaient conviés les utilisateurs du site (habitants, associations, professionnels), les gestionnaires (Parc national, propriétaires) et les promoteurs (offices du Tourisme). L'objectif est de confronter les besoins et les réponses afin de pointer les dysfonctionnements et d'identifier de nouvelles perspectives afin

d'améliorer l'accueil des publics sur chaque site, si possible dans une logique de transférabilité des solutions

### La suite

La démarche se poursuivra en 2018 par la traduction cartographique et programmatique des orientations retenues. Un document de synthèse sera ensuite produit et validé par l'ensemble des parties concernées avant adoption par le conseil d'administration du Parc National

*L'objectif est de passer de l'actuelle « destination Calanques » à une nouvelle « destination Parc national des Calanques », intégrant la valeur ajoutée du Parc national, mais aussi ses contraintes.*



6 décembre 2017 : le Parc national et ses partenaires se sont retrouvés à Port-Miou pour le dernier « Atelier hors les murs » de la stratégie d'accueil. Les questions d'accès, de services proposés aux publics, de cohabitation des pratiques, de zones à protéger et à valoriser ont notamment été débattues.

## Faire des voies et portes d'accès au Parc national un espace de transition apaisée entre la ville et la nature

### Elaboration du schéma d'accès au Parc national des Calanques : proposition de gestion et d'aménagement pour les portes de Morgiou, Sormiou, La Gardiole et Port-Miou

Une mission d'assistance a été confiée fin 2016 au groupement EURECA/ARENES/Territoires urbains pour élaborer de façon concertée un schéma d'accès aux différentes portes du Parc national des Calanques.

L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration des propositions de gestion et d'aménagement pour les portes de Morgiou, Sormiou, La Gardiole et Port-Miou.

Chaque porte a été traitée dans le cadre d'ateliers participatifs avec les riverains, les collectivités gestionnaires et les associations concernées. Des orientations ont été établies de manière convergente par l'ensemble des acteurs, puis soumises à l'avis des services techniques concernés pour en vérifier la faisabilité et la programmation. L'ensemble de ces propositions sera soumis à un comité de pilotage début 2018.

La suite de la démarche concernera en 2018 les portes de la pointe Sud (Montrose, Les Goudes, Callelongue) et de Luminy.



*Schéma proposant un accès repensé à la Calanque de Port-Miou via la Presqu'île de Cassis.*



*Rapport de synthèse des propositions soumises par les différents partenaires pour l'accès à la porte de Morgiou*



*Atelier participatif Morgiou*

# Assurer une offre d'activités de loisirs et de ressourcement à terre et en mer, qui tienne la promesse d'une nature protégée d'exception

## Vers un schéma de cohérence des sports terrestres et maritimes

### Enjeux

La pratique des sports et loisirs de nature, à terre comme en mer, est particulièrement intense sur le territoire du Parc national. Il est donc nécessaire d'adopter des mesures de régulation de ces activités qui impactent les milieux et soulèvent parfois des conflits d'usages.

Le schéma de cohérence des sports terrestres et maritimes vise la pratique durable de l'ensemble des activités de nature. Il précisera les conditions dans lesquelles se dérouleront les activités et les manifestations sportives.

### Préparation d'un diagnostic territorial approfondi

En 2017, le Parc national des Calanques a échangé avec le Pôle ressource national Sports de nature, émanation spécialisée du ministère des Sports pour la mise en place d'un « diagnostic territorial approfondi ».

Afin de préparer sa mise en oeuvre, une convention de partenariat a été signée en 2017 avec la Direction régionale et départementale des Sports. Le Département qui engage aussi une réflexion sur sa politique en la matière (commission départementale Espaces, Sites et Itinéraires), est également

intéressé par la démarche.

Le recrutement d'une chargée de mission Sports de nature au sein Parc national des Calanques en fin 2017 permettra de lancer la démarche en 2018.

Le « **diagnostic territorial approfondi** » est une méthode de diagnostic partagé déployée depuis quelques années par le Pôle ressource national des Sports de nature. Il vise à élaborer en concertation avec les acteurs des sports de nature une stratégie adaptée aux enjeux de chaque territoire.

## Vers l'élaboration concertée d'un schéma global des mouillages

En vue de préserver les écosystèmes des petits fonds côtiers, dont l'emblématique herbier à Posidonie, le Parc national et ses partenaires ont lancé une démarche d'élaboration d'un schéma d'organisation des mouillages.

### Enjeux

La pratique du mouillage forain génère une pression croissante sur les herbiers à Posidonie, le coralligène et les algues photophiles. Les débarquements dégradent

pour leur part les encorbellements à lithophyllum. Toute les activités sont concernées : plaisance, pêche, transport maritime de passagers, plongée en scaphandre, sports de pagaie.

### Lancement de la démarche

Le projet vise à trouver des solutions de gestion concertées pour concilier l'accueil du public naviguant et la préservation des petits fonds côtiers et pour atteindre une meilleure répartition de la fréquentation

nautique. Il s'appuie sur un comité de pilotage dont la première réunion a eu lieu le 8 novembre 2017 et qui fédère les représentants des collectivités locales, de l'Etat, des usagers du territoire (pêche, plaisance, kayak, plongée, armateurs) et de la communauté scientifique.

Cette instance de gouvernance a partagé le pré-diagnostic réalisé par l'équipe technique du parc national et approuvé les différentes phases envisagées :



- concertation territoriale sous forme de cartographie participative multi acteurs, pour échanger sur les pratiques actuelles et la vision future du mouillage de chaque communauté d'usagers et pour co-construire des mesures de gestion et d'encadrement, à l'échelle de chaque site vulnérable ;
- co-construction du schéma d'organisation spatiale des mouillages à l'échelle du parc national et des actions stratégiques à mettre en œuvre ;
- acquisition de connaissances supplémentaires ;
- mesures de communication et de sensibilisation du public.



*L'herbier de Posidonie, un habitat menacé par les mouillages forains*

## Vie de la Charte de bonnes pratiques de la plongée en scaphandre

360

signataires à la fin de l'année 2017

64

clubs associatifs ou structures professionnelles signataires

La charte de bonnes pratiques de la plongée en scaphandre, démarche partenariale et contractuelle, qui associe les plongeurs volontaires et le Parc national des Calanques pour préserver la biodiversité et les paysages des sites de plongée, a poursuivi son développement au cours de sa première année de vie.

### Préparation d'un outil de recueil des données de fréquentation et d'observations partagé

Environ 25 clubs signataires se sont réunis au mois de janvier 2017 pour élaborer en commun et tester un formulaire en ligne, qui permettra au plongeur volontaire de communiquer au gestionnaire qu'est le parc national, des informations sur le déroulement de sa plongée (taille de la palanquée, fréquentation du site, événements, observations, ressenti, etc.)

Cet outil, en développement, devrait être disponible en juin 2018.





# Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien à la nature, au territoire et à l'histoire des Calanques

## Education à l'environnement et au développement durable - vie du réseau Educalanques

### Le réseau Educalanques : un partenariat créatif pour partager les Calanques

Le réseau Educalanques rassemble des associations et des partenaires institutionnels pour construire un projet éducatif dans le Parc national des Calanques et fédérer de nouvelles énergies: intelligence collective, coopération et synergie sont les maîtres mots de ce partenariat.

Le réseau Educalanques crée des ressources pédagogiques, des outils, propose des sorties et animations pour transmettre la connaissance des Calanques et donner envie de les protéger.

Les partenaires Educalanques cherchent à rendre la Nature accessible à tous et s'adressent plus particulièrement à la jeunesse de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, notamment du pourtour du parc national et des zones d'éducation prioritaires.



### 2017 : une année de consolidation pour le réseau

2017 a été une année de consolidation du réseau Educalanques et d'ouverture à de nouveaux partenaires.

Le réseau a mis en œuvre son plan de communication pour faire connaître son action auprès du grand public. Les médias ont été conviés à une journée de promotion du réseau et de démonstration, en

présence de 3 classes le 14 mars 2017 au Parc Pastré.

Le 30 septembre 2017, grâce au soutien de la DREAL, une journée d'animation et de promotion du réseau Educalanques a été organisée à destination du grand public sur le Vieux Port à Marseille

Le Comité de suivi Educalanques associant les partenaires a été réuni début juillet.



Journée de démonstration Educalanques au Parc Pastré le 14 mars 2017



Journée d'animation Educalanques sur le Vieux Port de Marseille le 30 septembre 2017

## Les animations Educalanques

### Les Petits Débrouillards PACA : Le Sciences tour des Calanques

Pour ce Sciences tour des Calanques, le camion - laboratoire mobile des Petits débrouillards a parcouru les 4 communes du Parc national et s'est arrêté pour une journée festive dans chacune d'elles. Le thème à l'honneur était celui de la solidarité écologique

### Le Naturoscope : Les Calanques, entre mer et collines...

En 2017, le Naturoscope a poursuivi sa campagne de sensibilisation des élèves des écoles primaires situées dans des quartiers prioritaires aux richesses et à la beauté de leur environnement proche. Le programme pédagogique « les Calanques entre mer et collines » a permis à 22 classes du pourtour du Parc national de passer 3 jours de découverte et d'actions au cœur de cet espace naturel unique. Au total, le Naturoscope a réalisé cette année dans le cadre de ce projet 66 jours d'animation.

### Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Côte provençale : Un sac à dos, trois itinéraires et des paysages

Le CPIE Côte Provençale a animé le « sac à dos paysages » réalisé en 2016. Le projet d'itinéraires paysages s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans dans un cadre hors scolaire. Des ateliers avec les structures sociales de proximité ont été organisés sur les trois itinéraires composant le sac à dos paysage.



Les Sciences Tour des Calanques à la Ciotat



Une animation avec le sac à dos paysages

### Les balades de Terra Nostrum

Sur les trois années du partenariat Educalanques, l'association Terra Nostrum a proposé de créer des outils de découverte autour de 6 balades naturalistes. En 2017, l'association a développé 2 nouvelles balades sur les territoires des communes de Cassis et de Marseille, avec un livret sur la calanque de Port Miou et un parcours sur Saint Marcel. Ces livrets sont complétés par des vidéos qui montrent tout ce qu'il n'est pas facile d'observer lorsque l'on se déplace en groupe...

### La Maison de l'écologie de Provence : Diaporama interactif Les Calanques et nous

La Maison de l'écologie de Provence a perfectionné son diaporama interactif et ludique avec notamment un nouveau module sur l'histoire et le patrimoine culturel. L'outil a été utilisé pour des animations auprès d'écoles et de collèges. Des petites vidéos de promotion ont été réalisées.



Extrait du livret pédagogique sur Port Miou



Extrait du diaporama «Les Calanques et nous»

## Education à l'environnement et au développement durable - lancement des aires marines éducatives

En juin 2017, un appel à projets a été lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité en direction des écoles et partenaires désireux d'expérimenter les Aires marines éducatives.

Dans le Parc national des Calanques, quatre classes se sont portées volontaires pour développer un projet : à La Ciotat, les écoles Louis Marin et de la Garde, à Marseille les écoles de la Rosaie et de Bonneveine.

Le Parc national est le référent du projet d'Aire marine éducative du Mugel à la Ciotat, et accompagne les écoles engagées pendant cette année de mise en place. Le CPIE Côte Provençale a obtenu une subvention « coup de cœur » de la Fondation Nature et Découvertes visant à permettre aux enfants une découverte du milieu marin en palmes, masque, tuba.

Depuis la rentrée 2017, plusieurs sorties scolaires ont été organisées avec les classes

afin de repérer le site et réaliser de premières observations, découvrir les milieux et espèces marines en sentier sous-marin et rencontrer des pêcheurs locaux pour partager leur connaissance de la mer.

Une Aire marine éducative est une zone maritime côtière de petite taille, gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics.



Rencontre avec les pêcheurs sur le Vieux Port de la Ciotat



Mise à l'eau au Mugel !

## Education à l'environnement et au développement durable - édition du Jeu des 7 familles de la flore des Calanques

Le Parc national a édité en fin d'année 2017 son Jeu des 7 familles de la flore des Calanques.

Cet outil pédagogique permettra de faire découvrir au grand public de façon ludique la biodiversité floristique exceptionnelle des Calanques, de donner envie de mieux la connaître et de la préserver.

Les 7 familles présentent quelques espèces de 7 milieux naturels que l'on peut rencontrer en se promenant dans les Calanques.

Ce jeu est diffusé par le Parc national lors de ses manifestations publiques. Pour permettre une large distribution ainsi que sa réimpression, il a été mis en vente auprès

d'un réseau de partenaires et de librairies spécialisées : la librairie la Cardinale sur le Vieux port à Marseille, l'office de tourisme de Cassis, l'Auberge de jeunesse Marseille-Bonneveine...

*Un jeu pour découvrir un patrimoine exceptionnel en s'amusant*



## Education à l'environnement et au développement durable : signature de la convention avec l'Académie, l'ESPE et Aix-Marseille Université

### Un cadre commun pour les actions de l'éducation à l'environnement

Le 5 avril 2017, le Parc national des Calanques a signé une convention de partenariat avec l'Académie Aix-Marseille, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation et Aix-Marseille Université afin de mettre en commun les ressources pour développer des activités éducatives, de recherche et de formation dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Plusieurs actions se sont inscrites dans le cadre de cette convention : l'organisation d'une formation des enseignants à l'éducation à la nature sur un parcours pédagogique au parc Pastré, le suivi de stages collectifs d'étudiants en DESU (futurs enseignants) qui ont travaillé sur la conception de nouvelles activités et outils pédagogiques : course d'orientation, livret les trésors des Calanques, etc.



Les partenaires lors de la cérémonie de signature au Rectorat  
De gauche à droite : M Jacques GINESTIE, Directeur de l'ESPE; M Yvon BERLAND, Président d'Aix Marseille Université, M Bernard BEIGNIER, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Chancelier des universités et M François BLAND, Directeur du Parc national des Calanques

### Lancement du programme « À l'école des Calanques »

Dans le cadre de la convention, la mission ressources en sciences de l'Académie et le Parc national ont lancé un appel à participation auprès des enseignants des classes de CM2 pour s'inscrire dans le projet « À l'école des Calanques » sur l'année scolaire 2017/2018.

Chaque classe sélectionnée est suivie par un garde moniteur référent qui l'accompagne dans son projet pédagogique de découverte des patrimoines des Calanques avec une intervention en classe et une sortie sur le terrain. 30 classes sont ainsi accompagnées par les gardes moniteurs du Parc national.

Ce projet s'adresse aux écoles publiques, situées à 700 m du cœur de Parc national ou situées en réseau d'éducation prioritaire. Les autres demandes d'accompagnement reçues par le Parc national sont redirigées vers le réseau des partenaires Educacalanques.



Sortie scolaire dans le cadre du programme « À l'école des Calanques »

## Protection et valorisation du bâti témoignant de l'histoire du territoire

### Poursuite des travaux au sémaphore de Callelongue

Les travaux de la première phase de mise en sécurité du sémaphore de Callelongue se sont terminés avec la réfection de la dalle autour du bâtiment et la mise en place de barrières d'éloignement permettant aux visiteurs de profiter pleinement et en toute sécurité du site pour l'observation du paysage. La chantier se poursuivra en 2018 avec la réfection de la toiture, la réalisation des enduits, la pose des antennes sur le mât...



*Scolaires profitant du belvédère aménagé au sémaphore de Callelongue*

### Travaux de restauration des trémies de la Pointe Cacau

La proposition de mécénat privé offerte en 2016 a permis de monter un projet de conservation des déversoirs à granulats calcaires de la pointe Cacau, qui montraient d'importants signes d'usure. Ce projet, débuté en décembre 2016, a été poursuivi en 2017. Une interruption du chantier a été nécessaire pour réaliser une étude de la population d'hémidactyles présents dans les fissures des joints des trémies. Des mesures de protection, adaptées à cette espèce, ont été intégrées au calendrier et au mode opératoire (arrêt hivernal pendant la période d'hibernation et aménagements d'espaces libres dans les nouveaux joints).



*Les trémies de la pointe Cacau*



*hémidactyle*



*Espaces aménagés dans la nouvelle maçonnerie pour les hémidactyles*



## Fouille archéologique du four à chaux de la Panouse

La fouille programmée triennale (2016-2018), menée sous la direction d'Anne-Marie d'Ovidio, archéologue de la Ville de Marseille, a été poursuivie en 2017 sur le four à chaux industriel du vallon de la Panouse. Ce recueil de données sur l'implantation de l'industrie dans les Calanques au XIXe siècle a été soutenu par le Parc national via la mise à disposition du chantier d'insertion d'Evolio pour participer aux travaux. Après avoir étudié en 2016 la gueule Est du four et les structures extérieures (citerne, bassin et écurie), la campagne de 2017 s'est concentrée sur la 2e gueule ainsi que sur la maison du chafournier associée. La fouille se poursuivra en 2018 afin d'obtenir une vision complète de l'ensemble des structures et de la chaîne opératoire.



Etudiants et équipe Evolio travaillant ensemble

## Mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Parc national

### Accueil d'une chargée de mission « médiation et connaissance du patrimoine historique »

En 2017, une chargée de mission Médiation et Connaissance du patrimoine historique a été recrutée au Parc national pour un contrat d'une durée de 12 mois. Les missions réalisées ont été multiples :

- Synthèse de la connaissance historique possédée par l'établissement sur son territoire ;
- Recherche de données d'archives sur des thématiques ciblées, en lien avec les dossiers en cours de l'établissement ou ouvrant des aspects historiques méconnus : agro-pastoralisme, carrières, grand émissaire de Cortiou, zone de « non-droit » (contrebande, braconnage, piraterie), cabanons, bastides, Luminy, vigies et sémaphores... ;
- Création d'une base de données documentaire, géolocalisée, interne à l'établissement (logiciel PMB, plébiscité par l'AFB) et formation des agents à la consultation et la saisie d'informations (près d'un millier de documents historiques intégrés) ;

- Suivi et accompagnement des demandes de travaux et de tournages, réalisations ayant trait au patrimoine culturel ;

- Interventions pédagogiques en lien avec le patrimoine historique, notamment dans le cadre des programmes Jeunes ambassadeurs et Educacalques ;

- Mise en place de partenariats avec les instances liées à la gestion, à la connaissance et la préservation du patrimoine culturel à savoir le SRA et le DRASSM.



Captures écran de la base de données PMB

## Webdocumentaire «archéologie d'une marge calcaire»

Les « calanques » répondent le plus souvent à l'idéal de carte postale dans l'imaginaire collectif. Or, les vestiges archéologiques subsistant aujourd'hui racontent des réalités bien différentes : avant tout une marge périurbaine, cette zone sauvage a été longtemps une zone de replis, de relégations diverses.

Ainsi, par son projet de webdocumentaire (prises de vue à 360°, déplacement interactif d'un point de vue à un autre, voix qui raconte le site observé...), la documentariste Suzel Roche souhaitait explorer ces questions de marges, les liens et l'unité existant entre ces divers espaces.

En 2017, le Parc national a accompagné la documentariste dans son travail. Le premier volet du webdocumentaire intitulé « maîtriser par les marges » sera mis en ligne en 2018. Deux autres volets seront produits et livrés entre 2019 et 2020.



Capture écran du projet de webdocumentaire «archéologie d'une marge calcaire»



Galerie d'exposition au sein du Palais de la Bourse

## Exposition « Du poisson à la bouillabaisse »

L'année 2017 a aussi été l'occasion de remettre au goût du jour les bâches réalisées pour l'exposition « Tartane et bouillabaisse ». L'établissement du Parc national, Michel Favier, collectionneur d'objets divers en lien avec cette recette traditionnelle, et la Chambre de commerce de Marseille (Palais de la bourse) ont en effet monté une nouvelle exposition en commun, intitulée « Du poisson à la bouillabaisse ». Lancée à l'occasion de Septembre en mer, celle-ci a rencontré un franc succès auprès du public :

- Septembre : 3245 visiteurs
- Octobre : 1599 visiteurs
- Novembre : 810 visiteurs
- Total : 5654 visiteurs



# TOUS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES



L'une des particularités du territoire de Parc national des Calanques est son histoire et, dans cette histoire, celle de manifestations de mobilisations successives dès le début du XXIème siècle qui ont été à l'origine des premières mesures de protection du territoire.

Héritier de cette histoire, c'est par la poursuite des dialogues et des coopérations, la création de liens privilégiés avec les citoyens, les collectivités, les acteurs économiques que le Parc national des Calanques écrira son avenir.

## 50

Valoriser les acteurs économiques impliqués dans une activité durable et accompagner le développement de leur qualification

## 53

Renforcer la citoyenneté, facteur essentiel de la préservation des calanques

## 57

Programmer, suivre et nourrir l'action sur le Parc national par l'analyse partagée des retours d'expérience et des effets de son action sur le territoire

# Valoriser les acteurs économiques impliqués dans une activité durable et accompagner le développement de leur qualification

## Soutien à une pêche artisanale durable

La pêche est une activité historique qui se déroule à la fois dans le cœur et dans l'aire maritime adjacente du Parc national des Calanques. La gestion des pratiques de pêche durable, sous toutes ses formes, s'articule avec la gestion de la ressource halieutique, de la préservation des milieux naturels et de la gestion de la qualité de l'eau. La pêche constitue donc un enjeu fort du territoire du Parc national.

### Vie de la commission pêche

Compte tenu des enjeux, le Parc national a souhaité aborder les questions se rapportant la pratique de la pêche avec attention, à travers un dialogue avec tous les acteurs

concernés, au sein d'une instance d'échange et de propositions : la commission « pêche ». Cette instance s'est réunie deux fois au cours de l'année 2017.

**La réunion n°5**, le 22 mars 2017 à la Prud'homie de pêche de la Ciotat a permis de :

- Faire le point sur les actions police du Parc national en matière de pêche (moyen, domaine de compétence, bilan des procédures), avec le responsable police du Parc national
- Présenter le dispositif de suivi des zones de prélèvement (poisson et corail) ainsi que les tous premiers résultats (voir page XX)

- Ouvrir une démarche de construction d'une charte pêche de loisir au sein du Parc national des Calanques.

- Présenter la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation de la pêche de loisir visant à renforcer la lutte contre la pêche illicite et à promouvoir une pêche raisonnée et responsable dans le Parc national des Calanques.

**La réunion n°6**, le 26 septembre 2017 au CRPEM PACA a été consacrée à la présentation du contenu de la « charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche responsable et durable dans le Parc national des Calanques ».



Réunion de la commission pêche

### Historique des commissions pêche

**Réunion n°1** (6/02/2015) : installation de la commission, expression des attentes

**Réunion n°2 et n°3** (28/05 et 24/09/2015) : un travail engagé pour encadrer la pêche de loisir

**Réunion n°4** (24/06/2016) : Examen de propositions concertées précisant la définition réglementaire d'une pêche de loisir destinée à une consommation personnelle et familiale

## Encadrement de la pêche de loisir

### Historique

Le projet d'encadrement de la pêche de loisir résulte d'un travail de co-construction partenarial (fédérations, clubs et associations de pêche de loisir et les organisations socio-professionnelles de la pêche) au cours de l'année 2016. Après avoir été soumis aux avis des différentes instances de gouvernance du Parc national, il a été proposé par son Conseil d'Administration à l'autorité compétente (Préfet de la Région

Provence-Alpes-Côte). Il a été validé par la signature d'un arrêté le 31 janvier 2017.

### Contenu

Cet arrêté s'applique au périmètre du cœur marin. Il précise la limite maximale, en poids ou en nombre, au-delà de laquelle une pêche de loisir ne peut plus être considérée comme destinée à une consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Il ne se substitue pas aux autres réglementations de droit commun et spécifiques au Parc national en vigueur.

### Suivi et évaluation

La mise en oeuvre des dispositions de l'arrêté a vocation à faire l'objet d'une évaluation menée par le Parc national des Calanques, en lien direct avec les usagers de l'activité. Une réflexion annuelle sera ouverte pour examiner la pertinence de faire évoluer ou non cet arrêté, afin d'en améliorer l'application de manière continue et de rendre les dispositions toujours plus pertinentes pour préserver les milieux marins du Parc national des Calanques et rendre les activités de pêche durable

## Signature de la charte pour une pêche de loisir responsable et durable

La « charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche responsable et durable dans le Parc national des Calanques » est le résultat d'un dialogue renouvelé avec les acteurs de la pêche de loisir. Elle fait suite à un processus partenarial initié par la co-construction d'une proposition de réglementation et de la difficulté de valoriser un partenariat sur la base d'un seul arrêté préfectoral. Elle résulte également du souhait d'inscrire dans la durée les relations entre le Parc national et les acteurs de la pêche de loisir.

Fruit d'un travail concerté avec les représentants de la pêche de loisir siégeant à la commission pêche, la Charte définit les contours de la place de la pêche de loisir au sein d'une aire protégée telle que le Parc national des Calanques. La Charte s'articule autour de 8 postulats partagés et de 8 engagements. Elle a été signée le 15 novembre 2017, à l'YCPR, pour une durée de 5 ans.



*Les signataires de la charte pour une pêche de loisir responsable et durable*

### Les 8 engagements de la charte pour une pêche de loisir responsable et durable dans le Parc national des Calanques

- Engagement 1 : diffusion et application de la réglementation encadrant l'activité
- Engagement 2 : lutte contre la pêche illécite visant à son éradication
- Engagement 3 : gestion des ressources halieutiques et des prélèvements
- Engagement 4 : promotion des bonnes pratiques de pêche et de loisirs
- Engagement 5 : développement d'une meilleure connaissance du milieu marin et des activités de pêche maritime de loisir
- Engagement 6 : favoriser une cohabitation des usages maritimes et prévenir les conflits d'usage
- Engagement 7 : soutien à un nautisme éco-responsable
- Engagement 8 : évaluation de la mise en œuvre de la charte et suivi

### Liste des signataires de la charte

- Le Parc national des Calanques
- La Fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA)
- La Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM)
- La Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP)
- La Fédération nationale de la plaisance et des pêches (FNPP)
- L'Union fédérale des associations de plaisanciers des Bouches-du-Rhône (UFAP 13)
- La Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN 13)
- Le Yachting club de la Pointe rouge (YCPR)
- Le Cercle des rageurs des Catalans
- Le CIQ des calanques de Calalongue et Marseilleveyre
- Le Club halieutis
- L'Union nautique de Port-Miou et des Calanques (CNPM)
- L'Association des clubs nautiques de l'Estaque (ASNE)
- La Société nautique des calanquais de l'Est-Morgiou
- Les Amis de la Rade et des Calanques

## La marque «Esprit Parc national» pour soutenir des actions exemplaires

### Déploiement de la marque



Sortie en mer avec la goëlette Alliance  
© A. Leroy et A. Schieppati

+10

prestations marquées en 2017  
pour un total de 14 prestations marquées sur le territoire du Parc national.

5

catégories d'usages représentées parmi les prestations marquées : hébergement classique, hébergement isolé, visite en bateau, sortie de découverte et séjour

### Les prestations marquées en 2017

6 sorties de découverte :

- EVTT Provence pour 2 sorties de randonnée pédestre : Sormiou et Marseilleveyre
- Horizon Randonnée pour 2 sorties de randonnée pédestre
- En Route Provence pour 2 sorties de randonnée pédestre

2 séjours conçu par Philippe CHABOT, de Horizon Randonnée, avec les auberges de jeunesse de Cassis La Fontasse et de Marseille Bonneveine

1 hébergement isolé : auberge de jeunesse de Cassis La Fontasse

visite en bateau : location journée ou demi-journée/soirée sur la goëlette Alliance (SAS Voiles Tradition Marseille), labellisée Bateau à Intérêt Patrimonial

### Création d'un nouveau RUC plongée et ajustement du RUC sorties de découverte

Un règlement d'usage catégoriel (RUC) a commencé à être mis au point avec le réseau interparcs de l'Agence Française de la Biodiversité pour marquer les plongées. Ce RUC devrait être prêt au printemps 2018 pour marquer les prestataires les plus vertueux dans ce domaine. En parallèle, le RUC sorties de découverte a été ajusté à la marge pour mieux prendre en compte les sorties en milieu marin.

### Des outils de sensibilisation à destination de la clientèle des prestations marquées : les nudges

Qu'est-ce qu'un nudge ? Issu de l'anglais, to nudge : pousser, encourager, donner un coup de coude, un nudge désigne tout outil susceptible de donner «petit coup de pouce» qui va inciter la clientèle à être plus vertueuse dans sa manière de

consommer sans tomber dans une démarche purement moralisatrice.

Ces nudges ont été mis au point par le cabinet NudgeMe en collaboration avec le réseau des parcs nationaux du sud-est. ils ont été finalisés en décembre et leur distribution chez les bénéficiaires de la marque est prévue en début d'année 2018.

### Événementiel et communication

Des outils de communication ont été mis au point avec l'Agence Française pour la

Biodiversité, notamment :

- des affiches valorisant des prestations marquées (une affiche par parc national)
- un kit de communication : un stand, 6 wings de table, 2 oriflammes, et des "guides" de marque (dépliants servant d'appel)

Les parcs nationaux, dont celui des Calanques, comptent participer au salon Destination Nature qui se tiendra du 15 au 18 mars 2018. Un catalogue de séjours marqués a notamment été mis au point pour qu'il soit distribué lors du salon.



Exemples de nudges développés pour le réseau des parcs nationaux du sud-est

# Renforcer la citoyenneté, facteur essentiel de la préservation des calanques

## Renforcement d'une présence sur le terrain au contact des habitants et des visiteurs

### Le dispositif écocardes

Reconduit chaque année, le dispositif des écocardes du Parc national des Calanques a de nouveau fait ses preuves durant l'été 2017. 23 agents saisonniers ont informé et sensibilisé plus de 60 000 visiteurs sur le terrain, à terre et en mer, à Marseille, Cassis et La Ciotat.

Nouveauté de 2017 : le dispositif a intégré pour la première fois 5 volontaires en service civique dont le rôle était d'assurer l'information du public aux portes d'entrée du Parc national des Calanques et dans les Offices de tourisme.

### Un nécessaire renfort saisonnier pour l'accueil et la sensibilisation des publics

Comme chaque année, les écocardes ont été encadrés et épaulés par les équipes de gardes-moniteurs du Parc national.

Par équipes de deux ou trois personnes, ils arpentent le territoire du Parc national des Calanques, en véhicule, à pied ou en bateau, pour informer, sensibiliser et répondre aux questions des usagers sur le terrain. Avec 22 journées classées noires, la présence des écocardes aux portes d'entrée du Parc national s'est particulièrement révélée pertinente en 2017.

### Des missions élargies

Au-delà de ce rôle autour de l'accueil et de la sensibilisation des publics, les missions des écocardes s'étoffent au fil des années. Les écocardes ont notamment été chargés de signaler aux services de police, incluant les gardes-moniteurs, toute infraction observée sur le terrain. En 2017, les écocardes ont également participé à un plus grand nombre d'événements et des projets d'éducation à l'environnement.



### Les chiffres clés du dispositif écocardes 2017

#### 62 403 personnes sensibilisées :

- 56 167 à terre
- 4786 en mer
- 1450 dans les Offices de tourisme

#### 290 structures sensibilisées (loueurs de bateaux, kayak, paddle, capitaineries, mairies, commerces, clubs de plongée,)

#### Participation à 16 évènements et 7 sorties pédagogiques



L'équipe écocardes de la saison 2017

## Elaboration, partage et mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc national des Calanques

En 2017, Le Parc national des Calanques a mis en œuvre de nombreuses actions d'information et de communication dans le but de mieux faire connaître ses patrimoines et ses actions et de répondre aux attentes exprimées par ses différents publics (habitants, usagers, professionnels, touristes, jeune public, partenaires, etc.).

### Publications

Les publications du Parc national sont des moyens d'information plébicités par les publics, qu'elles permettent de mieux connaître les patrimoines du territoire ou de se renseigner sur la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques à adopter.

**La Calanquaise** : le numéro 9 (printemps/été 2017) est paru en 2017 et a été édité en 10.000 exemplaires. Le numéro 10 (hors-série) sortira début 2018.

Objectifs : informer et sensibiliser sur les missions, le fonctionnement du Parc national, les richesses patrimoniales et les enjeux du territoire.

Cible : grand public, y compris le jeune public (rubrique dédiée « Le coin des minots »).

Modes de diffusion : dans les communes du Parc national dans divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...), lors de manifestations publiques, comme les Nauticales ou la Fête du Parc national, aux partenaires, aux associations, aux CIQ...



**Les plaquettes du Parc national** : en accès libres dans divers lieux publics des communes du Parc national, elles sont également diffusées auprès des partenaires (clubs sportifs, associations, CIQ, etc.) et distribués en plusieurs milliers d'exemplaires par les écogardes et les gardes-moniteurs sur le terrain.

Cibles selon les plaquettes :

Grand public : plaquette générique de présentation du Parc national + plaquette patrimoine naturel + plaquette Frioul ;

Usagers de la mer : plaquette « Le Parc national en mer » + deux plaquettes dédiées à la pêche de loisir (pêches embarquée, du bord et sous-marine)

Public handicapé déficient visuel et mental : plaquette « facile à lire et comprendre »



### Communication numérique et digitale : bientôt une application smartphone, pratique et citoyenne

Outre l'animation quotidienne de son site Internet et de ses réseaux sociaux, le Parc national des Calanques s'est fortement mobilisé sur le sujet de la communication numérique en 2017 via la préparation d'une application smartphone à paraître en 2018.

Développé par la start-up Setavoo, cet outil permettra d'accéder à toute une série d'informations utiles et géolocalisées sur le Parc national et ses patrimoines. L'originalité de l'application réside surtout dans sa dimension citoyenne : les mobinautes pourront dialoguer en temps réel avec le

Parc national et proposer les actions qu'ils souhaitent voir mises en place.

La conception de l'application s'effectue en lien étroit avec les usagers et habitants du territoire qui ont été invités à formuler leurs attentes. Ces derniers resteront associés au développement de l'outil lors des phases de test en 2018



**11 700 abonnés Facebook en 2017**



**2077 abonnés Twitter en 2017**



Présence du Parc national sur le salon des Nauticales à la Ciotat

## Communication événementielle

Le Parc national a participé à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales, par la mise en place de stands et d'animations dédiées. Voici quelques événements sur lesquels le Parc était présent :

- Salon Les Nauticales à La Ciotat
- Opération « Calanques Propres »
- Fête de la nature
- Le Forum de la mer
- Salon Destination nature à Paris
- Opération des espèces qui comptent
- Septembre à la Cayolle

...

## Relations presse

En 2017, le Parc national confirme sa forte présence dans les médias, signe de son attractivité et d'une politique de relation presse réactive et proactive.

22

dossiers et communiqués de presse préparés et diffusés par le Parc national

250

articles parus sur le Parc national dans la presse écrite et numérique

## Accompagnement, encouragement des actions citoyennes

### Les sciences participatives en mer : « des espèces qui comptent ! »

La 14e édition de l'opération « DES ESPÈCES QUI COMPTENT ! » s'est déroulée les 9 et 16 septembre 2017, dans les eaux de La Ciotat et de Marseille.

Ces journées permettent d'impliquer des plongeurs de loisir dans des actions d'acquisition de connaissance et de recensement d'espèces marines protégées ou réglementées (Mérour brun, Corb, Grande Nacre). Organisées par la Commission environnement et biologie subaquatique des Bouches-du-Rhône (CEBS 13) et par le Comité régional Provence Alpes de la FFESSM, elles font

l'objet d'un partenariat avec le Parc national des Calanques (action des secteurs et du pôle Usages).

### Les participants

Cette nouvelle édition a reçu l'appui de partenaires, gestionnaires et scientifiques, tels que l'Institut océanographique Paul Ricard (Nardo Vicente), le Parc marin de la Côte bleue (Eric Charbonnel), l'Institut méditerranéen d'océanographie Pythéas (Jean-George Harmelin), le Groupe d'étude du mérour et l'Université Nice-Sophia Antipolis (Jean-Michel Cottalorda).

Elle a par ailleurs bénéficié de la contribution

de clubs, tels que GPES, Plongée Passion La Ciotat, Océan de vie, MSLC, SCPAM, Septentrion, Dauphins d'Avignon, Airbus Hélicopters, Aixplo, Sar club, CNPRS l'enfant et la mer, Club de Pertuis, Apnée CD13, ASSE, Gazelec nîmois, CSPM, etc. des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Gard.

*134 bénévoles et 15 clubs de plongeurs et d'apnéistes ont répondu présent, et ce en dépit d'une forte houle.*



## Un bilan contrasté

### Mérou brun (*Epinephelus marginatus*) :

En raison de la température de l'eau, peu favorable à la sortie des mérous les participants ont recensé moins de mérous que l'année précédente, soit 125 mesurant de 20 cm à 1 m.

### Corb (*Sciaena umbra*) :

Le nombre de corbs comptabilisés a au contraire connu une légère hausse : il est passé d'une dizaine de corbs en 2016 à 18 cette année, sur des sites où il n'était pas attendu.

### Grande nacre (*Pinna nobilis*) :

Cette année, la calanque de Sormiou a fait l'objet de comptages sous la bienveillance du Pr Nardo Vicente. Il résulte des premières estimations un non recrutement qui laisse penser à une détérioration de cette espèce sur le secteur.

### Les Zones de non prélèvement (ZNP) à la loupe :

Les ZNP, zones d'interdiction de pêche, ont également été étudiées dans le cadre de cette opération. De nombreuses espèces y ont été observées, notamment des mérous bruns, des dentis, des murènes, des daurades, des barracudas, des sars tambours, etc.



Opération de comptage par un bénévole dans le cadre de l'opération «Des espèces qui comptent»

## Opération « Calanques propres »

L'association Mer-Terre coordonne l'opération « Calanques propres » depuis 2008. Pour l'édition du 30 mai 2017, chaque zone a été coordonnée par des acteurs présents sur le terrain, comme l'Office national des forêts ou les Villes de Cassis et La Ciotat...

Le Parc national des Calanques, depuis sa création, accompagne et soutient financièrement « Calanques propres ». Il a permis, via son aide financière, d'équiper les « ramasseurs » en moyens logistiques (t-shirts, gants, sacs poubelles...) et de les aider à accomplir cette action. En véritable initiative éco-citoyenne, l'opération « Calanques propres » concourt à l'atteinte des objectifs de la charte du Parc national. Elle a mobilisé cette année une douzaine d'agents du Parc national pour participer aux opérations de ramassage sur le territoire.

En 2018 se lance avec l'association Mer-Terre une réflexion sur l'organisation de nettoyage régulier de zone par des groupes citoyens par la mise en œuvre d'un dispositif : « adopte un spot ».

131

131 m<sup>3</sup> de déchets, ont été retirés du littoral de Martigues, Carry-le Rouet, Sausset-Les-Pins, Marseille, Cassis et La Ciotat

1691

1691 participants issus de 88 structures, associations, clubs nautiques, Comités d'Intérêt de Quartier, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels.



Photo de famille lors de l'opération «Calanques propres» 2017



# Programmer, suivre et nourrir l'action sur le Parc national par l'analyse partagée des retours d'expérience et des effets de son action sur le territoire

## Déploiement d'une application de suivi et pilotage interne de l'action sur le territoire du Parc national

L'établissement s'est doté d'un nouvel outil d'aide au pilotage de projet et à l'évaluation nommé EVA. Son déploiement s'est organisé au cours de l'année 2017 avec un temps fort de formation des agents à l'outil pendant l'été (3 sessions). Les objectifs poursuivis par la mise en place de cet outil sont de : capitaliser les actions conduites et faciliter l'exercice d'évaluation, favoriser la transversalité, la conduite en mode projet, faciliter les rapportsages.

### Vers un pilotage de projet territorialisé

L'application est centrée sur l'action et permet : le suivi budgétaire, le suivi des conventions, l'état d'avancement, la gestion du temps, une indexation par mots-clés personnalisables, le suivi d'indicateurs, le rattachement libre à n'importe quel élément de la charte ou à tout autre référentiel ou territoire.

En interne, EVA devient progressivement l'outil privilégié pour le suivi des projets et actions mise en place sur le territoire du Parc. Des réflexions sont en cours pour permettre la visualisation de l'action par le grand public.

EVA : un outil créé par les Parcs naturels Régionaux

En 2009, la fédération des Parcs naturels Régionaux crée « EVA », un outil collaboratif destiné à suivre et évaluer la mise en œuvre des chartes de territoires des Parcs naturels Régionaux. En 2015, les Parcs Nationaux rejoignent les PNR utilisateurs d'EVA et le collège des directeurs adopte l'utilisation de cette application web pour le suivi de leurs actions et de leurs chartes.

Captures d'écrans EVA : Arborescence des fiches et Extrait d'une fiche action

# VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

## Les ressources humaines

Pour sa 4<sup>ème</sup> année pleine d'activité, l'Établissement a fonctionné, en 2017, avec des plafonds d'emploi identiques à ceux de 2016 : 47 ETP (équivalents temps plein - postes permanents) et 61,1 ETPT (équivalents temps plein travaillés - volume de temps de travail autorisé dans l'année, renforts temporaires et saisonniers compris).

C'est la 1<sup>ère</sup> année que les effectifs du Parc national ne connaissent pas de progression.

Au siège, quelques agents nouveaux ont cependant pris leurs fonctions en cours d'année, soit sur la base de recrutements permanents 2016 pourvus en début d'année 2017 :

- une chargée de mission « Police administrative » (1<sup>er</sup> janvier), en provenance de la DDT de l'Eure ;
- une assistante administrative (13 février), venant de l'IRD de la Région parisienne ; soit afin de pourvoir un poste qui était vacant depuis septembre 2016 ;
- une chargée de mission « sports et loisirs de nature », provenant de la structure Espaces naturels régionaux des Hauts de France.

Côté terrain, un agent issu du PNR Camargue a pu être détaché dans le corps des Agents techniques de l'environnement, le 1<sup>er</sup> mars, au sein du secteur LEHM.

Sur la base du plafond d'emploi en ETPT (61,1), l'Établissement a pu recruter, cette année encore, quelques agents en CDD pour renforcer temporairement les équipes du siège et le terrain :

- au siège : sur des missions liées à l'accueil/secrétariat, à la communication rédactionnelle, à la gestion de la Marque, à la connaissance historique du territoire, et à l'évaluation (Charte / outil « EVA ») ;
- sur le terrain : 3 assistants techniques de gestion ont pu assurer une présence sur le Frioul, d'avril à décembre ; 1 assistant technique est venu renforcer l'équipe du secteur LEHM, ainsi qu'un technicien du littoral dédiée à la gestion des terrains du CDL sur LEHM.

Pour ce qui est du dispositif saisonnier des Ecogardes (agents chargés de sensibiliser et d'informer le grand public, et de surveiller les territoires sensibles du Parc national), ce sont 18 agents qui ont pu être recrutés en 2017, soit 12 de moins que les années précédentes, en lien avec des tensions et difficultés rencontrées en cours d'année sur la masse salariale

A noter, par ailleurs, l'accueil, pour la 1<sup>ère</sup> année, de jeunes Volontaires du Service Civique (VSC), affectés pour 6 mois sur des missions d'information et de sensibilisation, au côté des Ecogardes.

Sur le terrain de la formation professionnelle, l'Établissement a pu formaliser cette année un véritable Plan de formation, axé sur les 6 grandes rubriques du COB et sur les priorités en termes de feuille de route 2017 : on peut citer par exemple les formations « connaissance » (écologie fonctionnelle des milieux terrestres, espèces de poissons – en lien avec la nouvelle réglementation « pêche de loisir »), les formations à la pédagogie pour les gardes moniteurs, les formations au SIG, le maintien en condition opérationnelle pour les inspecteurs de l'environnement.

## Les unités territoriales du Parc national

La présence de gardes-moniteurs sur le terrain constitue une force essentielle de l'Établissement, tant dans le milieu terrestre que marin ou sous-marin, pour les missions fondamentales de surveillance et de police, de connaissance du patrimoine, de sensibilisation et d'éducation des publics, et de lien avec les habitants, les professionnels et les usagers.

Le Parc national a disposé, en 2017, d'un effectif de 20 gardes-moniteurs, répartis en trois unités territoriales (ou secteurs) coordonnées étroitement :

- secteur Littoral-Est-Haute mer (SLEHM), basé à La Ciotat ;
- secteur Littoral-Ouest-Archipels (SLOA), basé à Marseille ;
- mission territoriale Interface-Ville-Nature (IVN), basée à Marseille.

Cette organisation en unités territoriales mixtes, terrestres et maritimes, permet un fonctionnement opérationnel visant à :

- mieux connaître et protéger globalement le territoire, sur terre et en mer ;
- mutualiser les actions et les logistiques « bateau » et « plongée » ainsi qu'à organiser l'action en mer ;
- suivre des actions et interactions de l'interface ville /espace naturel ;
- mener des actions en collaboration avec les autres services de l'Etat et des collectivités sur le terrain.

Commissionnés et assermentés, les gardes-moniteurs exercent, en qualité d'inspecteurs de l'environnement, un pouvoir de police pour faire appliquer la réglementation sur le territoire du Parc national.

En 2017, les moyens nautiques du Parc national ont encore été confortés par la mise en service d'une unité supplémentaire :

1 semi-rigide de taille moyenne, le « Falco », affecté au secteur LOA. Ce navire a été fabriqué par l'entreprise régionale Francqueville, retenue à l'issue d'un marché public et installée à Roquefort-la-Bédoule.



Surveillance des eaux maritimes par des agents du Parc national

## Bilan RH et budgétaire

### Les moyens

Le Parc national a poursuivi son effort d'investissement en 2017, notamment pour conforter les équipements et les moyens d'intervention indispensables à la conduite de ses missions (405 885 € au total) :

- **moyens d'intervention terrestres** : acquisition d'un véhicule supplémentaire pour les secteurs (de type Duster) et paiement du véhicule de terrain de type 4X4 pick-up pour les interventions plus « lourdes » sur le terrain ;
- **moyens d'intervention nautiques** : acquisition d'un semi-rigide de taille moyenne (le « Falco ») pour le secteur LOA ;
- **travaux effectués dans les locaux du Siège au Prado**, dans le 8e arrondissement : installation d'une climatisation pour le local informatique/technique ;
- **acquisition d'un éco compteur**, en lien avec l'étude de fréquentation au Pôle activités & usages ;
- **installation de 2 panneaux de signalisation autoroutiers** ;
- **poursuite des travaux de sécurisation et de réhabilitation du sémaphore de Callelongue** ;
- **acquisition et renouvellement de matériels informatique, bureautique (PC...) et photographique**



Surveillance des espaces terrestres, à l'aide d'un véhicule de type Duster

### Les grandes lignes du budget 2017

Le Parc national des Calanques, pour la première fois depuis sa création en avril 2012 a fonctionné en 2017 avec des moyens alloués par le ministère de l'Ecologie d'un niveau constant, que ce soit en termes d'emplois ou en termes de subvention pour charges de service public. A cela, fin 2016, la SCSP 2016 a été réduite de 500 000 € au titre des mesures d'économies générales au vu de la trésorerie de l'Etablissement considérée à tort comme en partie libre d'emploi.

Bien que bénéficiant d'une situation budgétaire saine depuis sa création il y a 4 ans, L'Etablissement ne disposait en réalité, fin 2016, que d'une trésorerie « libre d'emploi » marginale.

Le retrait de 500 000 € en fin d'année 2016 a ainsi rendu le projet de budget initial 2017 non soutenable et à conduit l'Etablissement à appliquer des mesures complémentaires d'économie et à rechercher une diversification et l'apport de recettes nouvelles.

Ainsi, le compte financier 2017 constate les éléments budgétaires suivants :

#### Côté recettes, l'Etablissement a recouvré la somme de 5 759 745 €, dont :

- la subvention pour charges de service public à 4 545 322 €,
- le produit de la taxe sur les transports de passagers à destination des Calanques affiche un résultat de 428 040 € en hausse de 7% par rapport à 2016,
- les recettes fléchées 2017 à hauteur de 713 427 € (Life : 287 867 €, MTEs : 150 000 €, CD 13 : 63 768 €, Agence de l'eau : 33 036 €, DREAL : 15 000 €, Région PACA : 21 000 €...),
- les recettes propres diverses totalisant la somme de 72 951 €.

#### Côté dépenses, le total des crédits de paiement s'élève à 5 336 781 €, dont :

- Enveloppe Personnel : 3 679 440 €,
- Enveloppe Fonctionnement : 1 109 570 € (Restes à payer, fonctionnement général de l'Etablissement, Plan de massif, Schéma d'accès, Assistance mise en œuvre de la charte, Gestions des terrains du CDL, réalisation de comptages visuels de l'ichtyofaune, études sur les polluants, la fréquentation, ...),
- Enveloppe intervention : 122 653 € (Restes à payer, Educalanques 3ème année, Calanques propres, chantiers d'insertion, ...),
- Enveloppe investissement : 425 119 € (Restes à payer, Sémaphore de Callelongue, panneaux autoroutiers, Eco-compteurs, petit matériel informatique, ...).

Le solde budgétaire constaté en 2017 est de + 422 964 €.

# GOVERNANCE

## Les sessions du conseil d'administration



*Session du 28 novembre à la Préfecture des Bouches-du-Rhône*

### Session du 3 mars à Cassis

Approbation du document d'objectif du site Natura 2000

Validation du contrat de coopération avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

### Session du 4 juillet à Marseille

Approbation de la première stratégie scientifique du Parc national des Calanques

Approbation des orientations du projet de plan de massif des Calanques

Approbation de la réglementation sur la chasse pour la saison 2017-2018

### Session du 28 novembre à Marseille

Approbation du plan d'action pluriannuel 2017-2021

Approbation du budget initial 2018 de l'établissement

## Vie des instances de gouvernance

### Le conseil scientifique

#### Les avis

Le conseil scientifique du Parc national des Calanques a une compétence consultative, déléguée à son Bureau et à sa présidente, sur :

- les autorisations de travaux dans le cœur terrestre,
- les autorisations de travaux et activités en cœur marin,
- les documents de planification
- les projets touchant aux équilibres biologiques et humains, participant à la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Parc national dans le cadre du « principe de précaution ».

Le conseil scientifique a été consulté 59 fois en 2017, dans le cadre des autorisations et avis délivrées par le directeur. 76,5 % des avis ont concerné des travaux (dont 5 ont été défavorables), 15,6 % portaient sur des prélèvements pour des études ou missions scientifiques (dont 1 a été défavorable), deux avis concernaient l'introduction de lapins et de perdrix rouges en lien avec l'activité de chasse et un avis a porté sur des prises de vues.

2 des 6 avis défavorables émis par le Conseil Scientifique ont été suivis par le directeur : la construction d'un chemin accès à Morgiou et la construction de cabanons hotelliers aux Goudes.

#### Deux sessions plénières

Le Conseil scientifique s'est réuni 2 fois en plénière en 2017 :

- le 21 mars pour donner un avis sur la stratégie scientifique, approuvée à l'unanimité et mener une réflexion sur son propre fonctionnement ;
- le 22 juin pour donner un avis sur la réglementation de la chasse pour saison à venir et sur le plan de massif.

#### Les autres contributions

En 2017, les membres du conseil scientifique ont été associés aux travaux en cours, suivis par l'équipe technique du Parc national, sous la forme d'une participation aux groupes de travail suivants : «franges urbaines», «plan de paysage sous-marin», «stratégie scientifique», «étude fréquentation», «chasse».

#### Echanges avec les équipes du Parc national

Pour la première fois, un moment de rencontre entre les membres du CS et l'équipe du parc s'est déroulé le 26 octobre. 9 agents de secteurs, 6 agents du siège et 6 membres du CS ont échangés sur

### Le C.E.S.C

#### Le rôle du C.E.S.C

Le conseil économique social et culturel assiste le conseil d'administration et le directeur, notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale.

Il a pour missions :

- d'émettre des propositions sur une vision stratégique des actions du Parc national, sur la hiérarchisation des orientations, la mise en place d'expérimentations et de solutions innovantes ;
- d'assurer un rôle d'interface entre l'établissement et les acteurs locaux ;
- de contribuer à l'évaluation et à la révision de la charte
- de proposer au conseil d'administration ou au directeur des réglementations spéciales, ou d'émettre un avis sur des projets de réglementation qui lui sont soumis.

Le CESC est notamment obligatoirement consulté pour avis sur :

- la réglementation de la chasse ;
- les propositions de réglementation de la pêche maritime faites aux autorités administratives ;
- les autorisations d'activités commerciales ou artisanales nouvelles.

#### Deux sessions plénières

En 2017, le CESC s'est réuni par deux fois : le 31 mars et le 6 octobre.

Au cours de ces sessions, le CESC a examiné différents documents stratégiques pour l'action du Parc national, tel que :

- le plan d'action pluriannuel du territoire des Calanques ;
- la stratégie scientifique de l'établissement ;
- la stratégie d'accueil et de destination ;
- le schéma d'accès.

Le CESC a également émis son avis formel sur le projet de mise en place d'une redevance pour les prises de vue et sur le projet de charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche de loisir responsable dans le Parc national des Calanques.

Enfin, le CESC a désigné des représentants pour suivre directement le processus d'élaboration de deux démarches : le schéma global de mouillage et le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature.

# LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Tour d'horizon des groupes de travail, séminaires, colloques et rencontres auxquels le Parc national des Calanques a contribué en 2016.

## Le travaux en lien avec l'Agence Française de la Biodiversité et les autres parc nationaux

### Groupe de travail « Scientifique » des parcs nationaux

François Bland, directeur du Parc national des Calanques, est le directeur référent au collège des directeurs du groupe de travail « Scientifique » des parcs nationaux. Ce groupe s'est réuni du 26 au 28 juin 2017 à Porquerolles. Les échanges et réflexions ont porté sur plusieurs questionnements dont : quel plan d'actions pour la stratégie scientifique inter-parcs nationaux ? Quelles BDD inter-parcs des opérations scientifiques? Quel attachement des parcs nationaux à l'AFB sur le volet « Développement des connaissances »? Quel positionnement stratégique inter-parcs nationaux sur le thème des sciences participatives?

### La commission scientifique des parcs nationaux

Le Parc national des Calanques a organisé l'accueil la Commission scientifique des parcs nationaux les 11 et 12 décembre 2017. Cette commission est composée des présidents de CS des 10 parcs nationaux et du GIP de préfiguration du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne et de 4 membres du CS de l'AFB. L'animation de cette commission est réalisée par l'AFB (Direction de la recherche, de l'expertise et du développement des compétences).

Les échanges de ces 2 journées ont porté sur les activités scientifiques de l'AFB, l'articulation particulière entre AFB et les parcs nationaux sur les questions scientifiques dans le cadre du rattachement et sur les stratégies scientifiques du PNPC et PNCAL qui ont été présentées, cette dernière ayant été particulièrement appréciée.

### Première Journée Scientifique et Technique de l'AFB

Lors de cette rencontre organisée le 10 et 11 octobre à Vincennes, une communication portant sur le « Dispositif du suivi des Zones de Non Prélèvement (ZNP) dans le Parc national des Calanques et premiers résultats » a été présentée lors de la session « Evaluation de la gestion ».

## Participation à des colloques

### 8ème rencontre du Réseau d'Echange et de Valorisation en Ecologie de la Restauration (REVER)

Lors de cette rencontre les 8 et 9 mars 2017 à Arras, une communication orale à 2 voies : scientifique (IMBE, I. Laffont Schwob) et gestionnaire (Parc national des Calanques) a porté sur « Accompagner ou laisser faire la nature : réflexion sur les sols pollués en métaux et métalloïdes du Parc national des Calanques ».

### 45ième congrès de la Société Herpétologique de France

Co-organisé par la Société Herpétologique de France, l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne et l'Observatoire des amphibiens

en Massif Central, du 4 au 7 septembre 2017 à Saint Flour, ce congrès était principalement dédié au bilan des cinq années du plan national d'actions en faveur du Lézard ocellé.

### Conférences des Observatoires Hommes Milieux (OHM)

- Séminaire annuel de l'OHM Littoral méditerranéen : ce dispositif de recherche interdisciplinaire du CNRS bénéficiaire des investissements d'avenir dans le cadre du laboratoire d'excellence DRIIHM. Chaque année il organise un séminaire d'échanges autour des travaux de recherche qu'il subventionne. Son projet scientifique est l'étude de l'urbanisation et de l'anthropisation côtière en Méditerranée. Dans un contexte de changement des modes de gestion du littoral (GIZC), il s'intéresse à quatre systèmes socio-écologiques littoraux inégalement soumis à l'artificialisation et aux fréquentations touristiques et récréatives : le Golfe d'Aigues-Mortes, le littoral marseillais, les rivages corses de Balagne et la lagune de Biguglia. En 2017 le séminaire s'est tenu à la DDTM les 20 et 21 mars avec une introduction par M. REAULT. Différentes thématiques ont été abordées dont : conciliation apiculture et abeilles sauvages, crèmes solaires et pollution en mer, déchets plastiques, qualité sanitaire des plages, etc. <https://ohm-litmed-2017.sciencesconf.org/>

- 10 novembre : les OHM Vallée du Rhône, Littoral Méditerranéen et Bassin Minier de Provence ont organisé conjointement, avec le soutien du Labex DRIIHM, un atelier sur le thème : « Pollutions, mobilisations environnementales et territoires : le cas des écosystèmes fluviaux et littoraux de Port Saint-Louis du Rhône à Marseille ». 3 ateliers ont été menés : 1) Mais où vont les pollutions?, 2) Pollutions et impacts sanitaires : controverses et invisibilités, 3) Comment concilier la prise en compte de la pollution et l'habitabilité des territoires?

### - Cycle de conférences IMERA 2017 : Pollution(s) et Solution(s)

Fondation de l'Université d'Aix-Marseille, l'IMéRA est un Institut d'Études Avancées. Il accueille des chercheurs et des artistes en résidence pour développer les interactions multidisciplinaires autour de projet collectif. Inscrit dans le programme « Développement durable », le séminaire interdisciplinaire art-science « Pollution(s) et solution(s) » est coordonné par Juliette Rouchier (LAMSADE, Paris-Dauphine)

<https://julietterouchier.wordpress.com/pollution-solutions/>

- 24 janvier : #1 Sol – Mesure : par I. LAFFONT SCWOB (écotoxicologue) et Julie Kmieckowiak (Paysagiste et Urbaniste) « Sur la piste des sols pollués des Calanques, Regards croisés d'une écologue et d'une artiste »

- 27 avril : #4 Etat – Choix politiques : par M. MERAD « Analyse des controverses et des politiques publiques en matière de prévention des risques » et A. OGIEN (Sociologue) « Les sources troubles du sentiment d'impunité »

### **Atelier technique de façade (Méditerranée) aux Saintes Maries de la mer**

Le Parc national des Calanques a participé à cette rencontre annuelle qui s'est tenue le 23 et 24 mars, aux Saintes Maries de la mer.

Regroupant des gestionnaires venus des différentes AMP de la façade méditerranéenne, cet atelier a permis de faire le point sur les actions phares conduites dans les différentes AMP. Le nouvel arrêté préfectoral réglementant la pêche de loisir a été présentée au travers d'une communication intitulée « Nouvelle réglementation de la pêche de loisir à des fins de consommation personnelle et familiale dans le cœur du Parc national des Calanques ».

### **Rencontre annuelle du Forum des aires marines protégées à Galéria (Corse)**

Le Parc national des Calanques a participé au 16ème Rencontres annuelles du Forum des aires marines protégées. En partenariat avec Pélagos, l'Agence Française pour la Biodiversité et le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, ce rassemblement s'est tenu du 17 au 19 octobre à Galéria (Corse).

Regroupant des gestionnaires venus des différentes façades maritimes (Atlantique, Méditerranée et Outre-mer), le Forum avait pour objet : 1- de faire partager des retours d'expérience (réseau Medpan, interactions cétacés et touristes, Surveillance des AMP et Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin, Zones de protection forte et zones de conservation halieutique, Techniques innovantes de suivi du milieu et des usages, éducation à l'environnement), 2- d'échanger autour de 5 ateliers techniques (activités éco-touristiques dans les AMP, application du tableau de bord, structurer la formation du GIS HomMer, sécurité des interventions en milieu marin, implication des collectivités locales dans les AMP).

## **Groupes de travail des partenaires territoriaux**

### **Stratégie locale en faveur de la Biodiversité de la Ville de Marseille :**

Les agents du Parc national ont participé aux ateliers thématiques organisés en 2017 autour de 4 orientations stratégiques 1) Amélioration des connaissances, 2) Préserver, rétablir ou renforcer les fonctionnalités et les continuités écologiques, 3) Développer une culture de la nature à Marseille, 4) Améliorer l'intégration de la biodiversité dans le développement local. Ce travail sera finalisé en 2018.

### **SILENE**

Le parc national a participé le 19 septembre au comité de suivi du portail des données naturalistes régionales SILENE, une déclinaison du Système d'Information Nature et Paysages (SINP) pour la région Provence Alpes Côte d'Azur.

# ANNEXES

**Composition des instances de gouvernance**

**Tableau de suivi des procédures administratives**

**Recueil des actes administratifs**



# Composition du conseil d'administration

## REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Le Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône  
M. David COSTE  
Le Délégué militaire départemental adjoint des Bouches-du-Rhône  
Lieutenant-colonel (Terre) David MASTORINO  
Le Préfet Maritime de la Méditerranée  
Vice-Amiral d'Escadre Charles-Henri DE LA FAVERIE DU CHÉ  
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA  
Mme Corinne TOURASSE  
Le Directeur interrégional de la mer Méditerranée  
M. Pierre-Yves ANDRIEU  
Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône  
M. Jean-Philippe D'ISSERNIO  
Le Directeur régional des affaires culturelles de la région PACA  
M. Marc CECCALDI  
Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région PACA  
M. Gérard DELGA (intérim)  
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région PACA  
M. Patrice RUSSAC

## COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire de Marseille  
M. Jean Claude GAUDIN  
- suppléé par M. Yves MORAINE (délibération n° 14/0046/EFAG du 28/04/14)  
Le Maire de Cassis  
Mme Danielle MILON  
Le Maire de La Ciotat  
M. Patrick BORE  
Le Maire de La Penne-sur-Huveaune  
M. Pierre MINGAUD  
Mme Laure-Agnès CARADEC  
Adjoint au Maire de la Ville de Marseille  
M. Didier REAULT  
Adjoint au Maire de la Ville de Marseille  
Président du CA du Parc national des Calanques  
Le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence  
M. Jean Claude GAUDIN  
- suppléé par M. Eric DIARD (délibération n° HN 003-136/16/CM du 28/04/16)  
M. Yves MORAINE  
Conseiller Métropolitain (Métropole Aix-Marseille Provence)  
Le Président du Conseil Régional de la région PACA  
M. Renaud MUSELIER  
- suppléé par Mme Mireille BENEDETTI (arrêté n° 2016-300 du 03/03/16)  
La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
Mme Martine VASSAL  
- suppléée par Mme Solange BIAGGI (délibération n° 11 du 16/04/15)  
Mme Sabine BERNASCONI  
Vice-Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
M. Bruno GENZANA  
Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

## PERSONNALITE

Mme Denise BELLAN-SANTINI  
Présidente du conseil scientifique de l'établissement public

## PERSONNALITES A COMPETENCE NATIONALE

M. Pierre APLINCOURT

Conseil national de protection de la Nature (URVN)  
M. Benjamin KABOUCHE  
Conseil national de protection de la Nature (LPO)  
M. Christophe LEFEBVRE  
Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN)  
M. Eric SCOTTO  
M. Nardo VICENTE  
Institut océanographique Paul Ricard  
M. Hervé LLAMAS  
Directeur de l'agence interdépartementale ONF des BDR/Vaucluse  
Mme Odile GAUTHIER  
Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
Mme Gaëlle BERTAUD  
Directrice de la délégation PACA et Corse (Agence de l'eau RMC)  
Mme Céline MAURER  
Responsable de l'antenne méditerranée (Agence des Aires Marines Protégées)

## PERSONNALITES A COMPETENCE LOCALE

M. Bruno MARQUES  
Activités commerciales ou artisanales  
M. Bernard PRIVAT  
Activités commerciales ou artisanales  
M. Marc GASTAUD  
Pêcheurs professionnels  
M. Jean-Claude IZZO  
Pêcheurs professionnels  
Mme Sylvie COTTIN  
Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence  
M. Olivier SANTINI  
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône  
.....  
Associations de protection de l'environnement  
M. Cyril GOMBERT  
Associations de protection de l'environnement  
.....  
Associations de protection de l'environnement  
M. Bernard AMIEL  
Sports de nature  
M. Jean CABARET  
Sports de nature  
M. Claude FULCONIS  
Sports de nature  
M. Bernard HAMEL  
Sports de nature  
M. Jacques CHAMPOLEON  
Pêcheurs amateurs  
M. André BONNET  
Sociétés de chasse des communes du cœur de Parc  
M. Laurent de BUZONNIERE  
Propriétaires fonciers du cœur de Parc  
M. Pierre YZOMBARD  
Habitants  
Mme Monique CORDIER  
M. Victor FARINA  
Associations de quartiers

## REPRESENTANT DU PERSONNEL

M. Jean-Patrick DURAND  
Représentant le personnel de l'établissement public

# Composition du conseil scientifique

## SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- M. Patrick BAYLE, spécialiste des vertébrés terrestres ;
- Mme Denise BELLAN-SANTINI, spécialiste en océanologie (**Présidente**) ;
- M. Joachim CLAUDET, spécialiste des aires marines protégées ;
- Mme Léa DAVID, spécialiste en cétologie ;
- M. Jean-Charles GAUDIN, spécialiste cynégétique ;
- Mme Capucine MELON, spécialiste de la pêche maritime ;
- M. Alexandre MILLON, spécialiste en ornithologie ;
- M. André MONACO, spécialiste en biogéochimie marine ;
- M. ...., spécialiste en océanologie ;
- M. Philippe PONEL, spécialiste en entomologie ;
- M. Nicolas ROCHE, spécialiste traitement des eaux et pollutions marines ;
- M. Pierre ROCHETTE, spécialiste en géophysique ;
- Mme Sandrine RUITTON, spécialiste des écosystèmes marins côtiers (**Vice-Présidente**)
- M. Thierry TATONI, spécialiste en écologie générale et du paysage (**Vice- Président**) ;
- M. John THOMPSON, spécialiste en écologie terrestre méditerranéenne ;

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- M. Pierre BATTEAU, spécialiste en économie des milieux naturels ;
- Mme Carole BARTHELEMY, spécialiste en sociologie ;
- M. ...., spécialiste en philosophie ;
- M. Jacques COLLINA-GIRARD, spécialiste en préhistoire et géologie ;
- M. Daniel FAGET ; spécialiste en histoire moderne et contemporaine ;
- M. Alain LEGARDEZ, spécialiste de la pédagogie de l'environnement ;
- M. Luc LONG, spécialiste en archéologie ;
- Mme Sandrine MALJEAN DUBOIS, spécialiste en droit de l'environnement ;
- M. Raphaël MATHEVET, spécialiste des systèmes socio-écologiques ;
- M. Samuel ROBERT, spécialiste en géographie du paysage ;
- Mme Katherine WALERY, spécialiste en urbanisme (**Vice- Présidente**) ;

# Composition du conseil économique, social et culturel

## ACTEURS ECONOMIQUES

André BERNARD

Moniteur professionnel d'escalade et randonnée.  
Directeur du Bureau des Guides Cassis et des Calanques

Isabelle BREMOND

Directrice générale de Bouches-du-Rhône Tourisme

Thierry GELLI (Vice-président)

Pêcheur professionnel rattaché à la prud'homie de pêche de Marseille.

Tashina GIRAUD (Présidente)

Chargée de Mission Direction Générale  
Chef de Projet RSE à Kedge Business School

Jean-Michel ICARD

Armateur et directeur de la société Icard Maritime à Marseille

Philippe PEYRUSSE

Moniteur professionnel de plongée.  
Directeur du Club Plongée Passion à La Ciotat

Daniel QUILICI

Président du Centre Régional de la Propriété Forestière PACA

Fanny STABHOLZ

Directrice de la ferme aquacole du Frioul  
Membre du Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins PACA

Jean TRAPANI

Directeur du port et des chantiers navals de Cassis

## ACTEURS SOCIAUX

Hervé AMBROSSETI

Membre des Excursionnistes marseillais. Responsable de l'équipe de baliseurs officiels des sentiers de randonnée.

Guy BAROTTO

Président du CIQ des calanques de Callelongue et Marseilleveyre

Alain BATISTONI

Président du CIQ de Morgiou

Michel CUCHET

Membre d'Union Calanques Littoral  
Président de l'association Accueil Enfance Jeunesse

Mélanie FOUBERT (Vice-présidente)

Responsable du pôle Tourisme et handicap Bouches du Rhône Tourisme

Daniel FRANCHI

Président de la Sté Provençale des Chasseurs Réunis à Marseille

Michel LAMBERTI

Président de l'Union Nautique Marseillaise

Olivier MARCHETTI

Association des Calanquais de Sormiou (+UNS+ODAS+Club de la mer)

Catherine PIANTE

Chargée de mission aires marines protégées au WWF Mission Océans et côtes

Gérard PLAISANT

Ancien président du Club Nautique de Port-Miou, plaisancier

Alexandre SASSATELLI

Représentant de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (13)

Richard HARDOUIN

Représentant de l'YCPR

## ACTEURS CULTURELS

Marie-Armelle BADUEL

Administratrice du site du Château d'If pour le Centre des Monuments Nationaux

Martial CASPAR

Expert maritime

Jean-Claude CAYOL

Archéologie sous-marine en lien avec COMEX et DRASSM

William GUIDARINI

Photographe professionnel, créateur, animation d'atelier d'artistes, formateur, basé à Marseille

Emmanuelle ISCAIN

Professionnelle de la communication et du graphisme

Membre du CIQ des Hauts de Mazargues

Présidente d'Abiho Calanques

Florian LAUNETTE

Photographe professionnel et journaliste

Christelle MASCLEF

Directrice adjointe du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Atelier Bleu du Cap de l'Aigle) à La Ciotat.

Manolo

Artiste, directeur du Théâtre du Centaure à Marseille

Valérie PENCIOLELLI (Vice-présidente)

Professeur de Lettres modernes en lycée et université à

## Tableau de suivi des procédures administratives

2017 - PROCEDURES ADMINISTRATIVES -

TYPES D'AUTORISATION	RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	RAPPORT DE MANQUEMENT ADMINISTRATIF	MISE EN DEMEURE PRISES	MISE EN DEMEURE EXECUTEES
Prise de vue ou de son	22 dont 16 régularisés	1	1	1
Eclairage artificiel	-	1	1	0
Travaux Constructions installations	-	6	3	3
Abandon de déchets	-	1	0	0

## Recueil des actes administratifs

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2017-001	03/01/2017	AUTORISATION	CERENTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2017-002	06/01/2017	AUTORISATION	CD13	CD13	TRAVAUX
2017-003	12/01/2017	AUTORISATION	BARTOLI EVELYNE	COMITE DEPARTEMENTAL RANDONNEE 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-004	12/01/2017	AUTORISATION	DUPRAT FRANCOISE	CLUB ALPIN Français MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-005	11/01/2017	AUTORISATION	TAVERNIER Cindy	SERAM Metropole	TRAVAUX
2017-006	11/01/2017	AUTORISATION	Vilmer Vincent	FFME	TRAVAUX
2017-007	13/01/2017	AUTORISATION	DAVID Michel	Lieutenant de Louveterie	TIRS D'ELIMINATION
2017-007	18/01/2017	AUTORISATION	FLEURY-CHAMBLAS	COURSE CROISIERE EDHEC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-008	18/01/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL
2017-009	18/01/2017	AUTORISATION	ROCHE SUZEL	DUCKS & DRAKES	PRISES DE VUES
2017-010	19/01/2017	AUTORISATION	GAVAUDAN Maxime	Belavox films	PRISES DE VUES
2017-011	24/01/2017	AUTORISATION	CHAMEL Patrice	HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST	PRISES DE VUES
2017-011 bis	24/01/2017	AUTORISATION	CHAMEL Patrice	HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST	SURVOL
2017-012	24/01/2017	AUTORISATION	QUEYREL YVES	QUEYREL YVES	PRISES DE VUES
2017-013	24/01/2017	AUTORISATION	DU CREST PHILIPPE	DU CREST PHILIPPE	PRISES DE VUES
2017-014	25/01/2017	AUTORISATION	VIGOUROUX AURELIA	MMMM	PRISES DE VUES
2017-015	25/01/2017	AUTORISATION	FRANCHI Daniel	Société Provençale des Chasseurs Réunis	INTRODUCTION ESPECES
2017-016	25/01/2017	AUTORISATION	GIORDANINO Yves	Société de Chasse de la Barasse	INTRODUCTION ESPECES
2017-017 bis 014	31/01/2017	AUTORISATION	RENAULT HERVELINE	ADRONALINE	SURVOL
2017-018	31/01/2017	AUTORISATION	SERGE PASCAL	ASSOCIATION OLYMPIQUE CYCLISME CENTRE VAR DRAGUIGNAN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-019	08/02/2017	AUTORISATION	BOULEIS AMBROISE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-020	08/02/2017	AUTORISATION	JESER ALEXANDRE	JESER ALEXANDRE	PRISES DE VUES
2017-021	03/02/2017	AUTORISATION	FRANCOIS CALABRESE	MARSEILLE DIABETE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-022	05/04/2017	AUTORISATION	BAILLY BRUNO	CD13	TRAVAUX
2017-023	06/02/2017	REFUS	BONNET André	Association des Chasseurs de Cassis	INTRODUCTION ESPECES
2017-024	08/02/2017	REFUS	LEROUX LAURA	Becontents	PRISES DE VUES
2017-025 mod	08/02/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL
2017-026	10/02/2017	AUTORISATION	MANTE ALAIN		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-027	09/02/2017	AUTORISATION	GANTEAULME Jean-Paul	VELO SPORT CIOTADEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-028	09/03/2017	AUTORISATION	VOLPE MAXENCE	PACAVENTURE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-029	09/03/2017	AUTORISATION	GODSTEIN JEAN MARC	YACHT CLUB GRANDE MOTTE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-030	05/04/2017	AUTORISATION	Cordier Monique	Ville de Marseille	TRAVAUX
2017-031	20/02/2017	AUTORISATION	HENRY BIABAUD CHLOE	ELEPHANT DOCS	PRISES DE VUES
2017-032	20/02/2017	AUTORISATION	AMIC JULIEN	AMIC JULIEN	PRISES DE VUES
2017-033	05/04/2017	AUTORISATION	Servanton Gilles	DDTM	TRAVAUX
2017-034	04/04/2017	AUTORISATION	MICHOTÉY VALERIE	LABORATOIRE OSU PYTHEAS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-035	20/02/2017	FAVORABLE	BOULINIER THIERRY	CEFE-CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-036	21/02/2017	AUTORISATION	PIROLLEY CHRISTOPHE	APIDE VISION	PRISES DE VUES
2017-036BIS	21/02/2017	AUTORISATION	PIROLLEY CHRISTOPHE	APIDE VISION	SURVOL
2017-037	23/02/2017	AUTORISATION	DUTREY CLAIRE	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2017-037bis	23/02/2017	AUTORISATION	DUTREY CLAIRE	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	SURVOL
2017-038	23/02/2017	AUTORISATION	CERENTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2017-039	24/02/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	PRISES DE VUES
2017-039bis	24/02/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	SURVOL
2017-040	06/03/2017	AUTORISATION	GUENAI BAPTISTE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-041	06/03/2017	AUTORISATION	GAVAUDAN Maxime	Belavox films	PRISES DE VUES
2017-042	10/03/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	PRISES DE VUES
2017-042bis	10/03/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	SURVOL
2017-043	07/03/2017	AUTORISATION	EYCHENNE JEAN-MICHEL	CAF CALANQUES MARSEILLE-CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE

2017-044	05/04/2017	AUTORISATION	Sabatier Lilian	VdM	TRAVAUX
2017-045	07/03/2017	AUTORISATION	BARTOLI EVELYNE	CDRP13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-046	07/03/2017	AUTORISATION	BARTOLI EVELYNE	CDRP13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-047	07/03/2017	AUTORISATION	BARTOLI EVELYNE	CDRP13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-048	05/04/2017	AUTORISATION	DELSUPEXHE ALAIN	EOLFI	TRAVAUX
2017-049	27/03/2017	AUTORISATION	LAFFONT-SCHWOB ISABELLE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-050	27/03/2017	AUTORISATION	NEL JACQUES		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-051	15/03/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL
2017-052	20/03/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2017-052BIS	20/03/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	SURVOL
2017-053	24/03/2017	AUTORISATION	ESPLA Jérôme	13 Productions	PRISES DE VUES
2017-053bis	23/03/2017	AUTORISATION	ESPLA Jérôme	13 Productions	SURVOL
2017-054	23/03/2017	AUTORISATION	Jensen Mads	Doceye Aps	PRISES DE VUES
2017-055	22/03/2017	AUTORISATION	ALLARD MICHEL	CD FSGT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-056	24/03/2017	AUTORISATION	LORY BERNARD	CERCLE NAUTIQUE TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-057	24/03/2017	AUTORISATION	NALET Timothée	PEIGNEE VERTICALE	PRISES DE VUES
2017-058	24/03/2017	AUTORISATION	FELD Aurélie	IFREMER	PRISES DE VUES
2017-059	24/03/2017	AUTORISATION	SOLINAS CYRIL	HVH FILMS	PRISES DE VUES
2017-060	24/03/2017	AUTORISATION	FELD Aurélie	IFREMER	PRISES DE VUES
2017-060BIS	10/04/2017	AUTORISATION	FELD Aurélie	IFREMER	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-061	03/04/2017	AUTORISATION	WEITMANN Laurent	13 Mars PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-062	03/04/2017	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-063	03/04/2017	AUTORISATION	STINSON FRANCIS	SOCIETE NAUTIQUE DE PORT LE BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-064	non publié cf 070	AUTORISATION	ALLIX JEROME	ULTRA TRAIL DES CONTINENTS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-065	04/04/2017	AUTORISATION	SCHIEPATTI ATTILIO	VOILE TRADITION MARSEILLE	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2017-066	03/04/2017	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-067	03/04/2017	AUTORISATION	Van Dijk JONAS	Van Dijk JONAS	PRISES DE VUES
2017-068	03/04/2017	AUTORISATION	Guérault Laurence	GEDEON PROGRAMMES	PRISES DE VUES
2017-069	04/04/2017	AUTORISATION	LAFFONT-SCHWOB ISABELLE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-070	04/04/2017	AUTORISATION	ALLIX JEROME	ULTRA TRAIL DES CONTINENTS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-071	10/04/2017	AUTORISATION	BOUVET LAURENT	VSD	PRISES DE VUES
2017-072	10/04/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL
2017-073	11/04/2017	AUTORISATION	BRANDEL REIKE	FLORIANFILM GmbH	PRISES DE VUES
2017-074	11/04/2017	AUTORISATION	ROSELLI ALIETTE	FREMANTLEMEDIA	PRISES DE VUES
2017-075	11/04/2017	REFUS	MISIEK Nastasia	LA FEMIS	PRISES DE VUES
2017-076	11/04/2017	AUTORISATION	DEHORS LIONEL	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-077	13/04/2017	AUTORISATION	TREGOU ARMAND	AEMM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-078	13/04/2017	AUTORISATION	BOSSHARDT CAMILLE	LA PROVENCE	PRISES DE VUES
2017-079	13/04/2017	AUTORISATION	DHERMAIN FRANK	GECEM	PRISES DE VUES
2017-080	13/04/2017	REFUS	ZAIED SAMI	EDENBOAT	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2017-081	18/04/2017	AUTORISATION	TOMAO SERGE	Ville de Marseille	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-082	18/04/2017	AUTORISATION	PONCHON CECILE	CEN PACA	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-083	20/04/2017	FAVORABLE	ANTONIOLI JOSE	DGAVE	TRAVAUX
2017-084 modif	25/04/2017	AUTORISATION	BOSSHARDT CAMILLE	LA PROVENCE	PRISES DE VUES
2017-085	25/04/2017	REFUS	Pourdieu Le Coz Yud	Team PLC	PRISES DE VUES
2017-086	25/04/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL
2017-087	04/05/2017	AUTORISATION	TRAPANI CARASCO	GTC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-088	04/05/2017	AUTORISATION	LAMBERTI MICHEL	UNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-089	04/05/2017	AUTORISATION	VAN ZUIJLEN NICOLAS	PLANETE MER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-090	04/05/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL

2017-091	04/05/2017	AUTORISATION	GISSELERE Michael	FREEWAY PROD	PRISES DE VUES
2017-091 bis	04/05/2017	AUTORISATION	GISSELERE Michael	FREEWAY PROD	SURVOL
2017-092	04/05/2017	REFUS	KERN ALICE	SATIS	PRISES DE VUES
2017-093	04/05/2017	FAVORABLE	OURGAUD MELANIE	MOI	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-094	15/05/2017	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CNTL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-095	15/05/2017	AUTORISATION	FABRE VINCENT	ERG GEOTECHNIQUE	TRAVAUX
2017-096	10/05/2017	AUTORISATION	DAVID Michel	Lieutenant de Louveterie	TIRS D'ELIMINATION
2017-097	10/05/2017	AUTORISATION	LAFFONT-SCHWOB ISABELLE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-098	11/05/2017	AUTORISATION	CERENTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2017-099	11/05/2017	AUTORISATION	AIGON CARINE	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2017-99 bis	11/05/2017	AUTORISATION	AIGON CARINE	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	SURVOL
2017-100	11/05/2017	AUTORISATION	COMTE EMMANUEL	NEON PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2017-101	11/05/2017	AUTORISATION	EVANS SAM	CITIZEN PICTURES	PRISES DE VUES
2017-102	11/05/2017	AUTORISATION	D ARCANGELO DAMIEN	DAMYWAY	PRISES DE VUES
2017-103	11/05/2017	AUTORISATION	ROY CORALIE	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-103 bis	11/05/2017	AUTORISATION	ROY CORALIE	DEMD PRODUCTION	SURVOL
2017-104	15/05/2017	AUTORISATION	MIKOFF SERGE	SNGRPC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-105	15/05/2017	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-106	15/05/2017	AUTORISATION	HENRY FABIENNE	SARL NARVAL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-107	15/05/2017	AUTORISATION	MYCATT NADINE	CAAP	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-108	15/05/2017	AUTORISATION	ROSET ALEXIS	RTE	SURVOL
2017-109	15/05/2017	AUTORISATION	VENTURA MAURIZIO	ODEON TV	PRISES DE VUES
2017-110	16/05/2017	AUTORISATION	DEHORTER ERIC	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2017-111	16/05/2017	AUTORISATION	DOMMERMUTH SAMUEL	TALENZIALE	PRISES DE VUES
2017-112	18/05/2017	AUTORISATION	DEHORS LIONEL	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-113	18/05/2017	AUTORISATION	ROSENFELD ALEXIS	ROSENFELD ALEXIS	PRISES DE VUES
2017-114	18/05/2017	AUTORISATION	CARRE VERONIQUE	LE FIGARO MADAME	PRISES DE VUES
2017-115	08/06/2017	AUTORISATION	RIPERT JACQUES	HELITEC	SURVOL
2017-116	08/06/2017	AUTORISATION	RIPERT JACQUES	HELITEC	SURVOL
2017-117	18/05/2017	AUTORISATION	JONAC JEAN CLAUDE	COMITE DEPARTEMENTAL FEDERATION FRANCAISE SPORTS SOUSMARINS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-118	19/05/2017	AUTORISATION	MILLE DEBORAH	CREOCEAN	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-119	19/05/2017	AUTORISATION	BOUCHOU DA MARC	IFREMER	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-120	23/05/2017	REFUS	CHARLES DELAUNAY	Au Rad'Lô	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-121	08/06/2017	FAVORABLE	DURA CLAUDE	DGVDE	TRAVAUX
2017-122	08/06/2017	AUTORISATION	BOUGHANMI ADRIEN	CIRCET	TRAVAUX
2017-123	08/06/2017	FAVORABLE	ABERGEL YVONNE		TRAVAUX
2017-124	25/05/2017	REFUS	MAKNI ALYSSA	CARSON PROD	PRISES DE VUES
2017-125	08/06/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2017-125 bis	08/06/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	SURVOL
2017-126 mod	08/06/2017	REFUS	CHARLES DELAUNAY	Au Rad'Lô	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-127	25/05/2017	AUTORISATION	ABADIE DOMINIQUE	UNSS 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-128	08/06/2017	AUTORISATION	STADELER JEREMI	SATELLITE MULTIMEDIA	PRISES DE VUES
2017-128 bis	08/06/2017	AUTORISATION	STADELER JEREMI	SATELLITE MULTIMEDIA	SURVOL
2017-129	08/06/2017	AUTORISATION	GUENAI S BAPTISTE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-130	08/06/2017	FAVORABLE	DURA CLAUDE	DGVDE	TRAVAUX
2017-131	08/06/2017	FAVORABLE	DURA CLAUDE	DGVDE	TRAVAUX
2017-132	13/06/2017	AUTORISATION	GAUDIN JEAN CLAUDE	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-133	08/06/2017	FAVORABLE	SABATIER LILAIN	DGVDE	TRAVAUX
2017-134	08/06/2017	AUTORISATION	SAVY DANIEL	ASPTT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-135	08/06/2017	AUTORISATION	GUENAI S BAPTISTE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES

2017-136	08/06/2017	AUTORISATION	PIAT MAXENCE	FEDERATION ENTERTAINMENT	PRISES DE VUES
2017-137	08/06/2017	AUTORISATION	LAMARQUE THIERRY	SPELEH20	PRISES DE VUES
2017-138	08/06/2017	FAVORABLE	TATONI THIERRY	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-139	08/06/2017	AUTORISATION	MENELLA JEAN YVES	RAMBOLL ENVIRON	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-140	13/06/2017	AUTORISATION	BOUDART JEAN LOUIS	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2017-141	13/06/2017	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-142	13/06/2017	AUTORISATION	FILOTICO LUIGI	CAMINANTE	PRISES DE VUES
2017-143	13/06/2017	REFUS	CHEVRET JEREMIE	PLUS DE PROD	PRISES DE VUES
2017-144	19/06/2017	AUTORISATION	TERRUS JEAN PIERRE	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	TRAVAUX
2017-145	19/06/2017	AUTORISATION	BIANCHI JACQUES	COMITE REGATE AVIRON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-146	22/06/2017	AUTORISATION	GUENDE SERGE	AVI SOURIRE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-147	19/06/2017	AUTORISATION	MODOLA CHRISTIAN	COMITE DEPARTEMENTAL AVIRON 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-148	22/06/2017	AUTORISATION	MIKOFF SERGE	SNGRPC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-149	22/06/2017	AUTORISATION	CASTE PIERRE	CODEP 13 FFV	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-150	22/06/2017	AUTORISATION	FOURNIER FOCH LOIC	TEAM WINDS MEDITERRANEE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-151	22/06/2017	AUTORISATION	DIEHL RENAUD	ASPCC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-152	20/06/2017	AUTORISATION	BAROTTO GUY	CIQ CALLELONGUE MARSEILLEVEYRE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-153	21/06/2017	REFUS	GORDON SIBEAL	BAT ARTS PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2017-154	20/06/2017	AUTORISATION	HEUZEY RENE	LABEL BLEU PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-155	22/06/2017	AUTORISATION	D OVIDIO ANNE MARIE	Ville de Marseille	TRAVAUX
2017-156	22/06/2017	FAVORABLE	SEMERIA NOELLE		TRAVAUX
2017-157	29/06/2017	FAVORABLE	TOUCHALEAUME ERIC		TRAVAUX
2017-158	30/06/2017	AUTORISATION	LEFRANCOIS PAULINE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-159	29/06/2017	AUTORISATION	PEYRON PHILIPPE	DISP	TRAVAUX
2017-160	29/06/2017	FAVORABLE	ROSOLI LIONEL		TRAVAUX
2017-161	29/06/2017	FAVORABLE	BELAVAL PHILIPPE	CMN	TRAVAUX
2017-162	29/06/2017	REFUS	MORALES ANDREAS		TRAVAUX
2017-163	29/06/2017	FAVORABLE	BLAND FRANCOIS	PARC NATIONAL DES CALANQUES	TRAVAUX
2017-164	29/06/2017	AUTORISATION	RIPERT JACQUES	HELITEC	SURVOL
2017-165	29/06/2017	AUTORISATION	MIRLEAU PASCAL	IMBE	TRAVAUX
2017-166	29/06/2017	AUTORISATION	ROUSSEAU YVES	VELO CLUB LA POMME	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-167	29/06/2017	AUTORISATION	XIMENES	GRASM	PRISES DE VUES
2017-167 bis	29/06/2017	AUTORISATION	XIMENES	GRASM	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-168	29/06/2017	AUTORISATION	GENECHESI JEAN MARC	HDF	PRISES DE VUES
2017-168 BIS	29/06/2017	AUTORISATION	GENECHESI JEAN MARC	HDF	SURVOL
2017-169	29/06/2017	AUTORISATION	PENTA VINCENT	LCO CARMASPORT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-170	19/07/2017	AUTORISATION	CAU JEAN PHILIPPE	UNION NAT POUR LA COURSE AU LARGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-171	19/07/2017	AUTORISATION	D OLIVEIRA DA COSTA PHILIPPE	ENEDIS	TRAVAUX
2017-172	19/07/2017	AUTORISATION	BOULEIS AMBROISE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-173	19/07/2017	AUTORISATION	Costagliola d'Abele Sandrine		PRISES DE VUES
2017-174	19/07/2017	AUTORISATION	DEMARLE BENOIT	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2017-174 bis	19/07/2017	AUTORISATION	DEMARLE BENOIT	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	SURVOL
2017-175	19/07/2017	AUTORISATION	REMY COLINE	BLACK EUPHORIA	PRISES DE VUES
2017-176	19/07/2017	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-177	19/07/2017	AUTORISATION	GUENAI BAPTISTE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-178	19/07/2017	AUTORISATION	WAGNER JEAN MICHEL	BMPM	SURVOL
2017-179	19/07/2017	AUTORISATION	LE MOENNNER YANN	ASO	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-180	19/07/2017	AUTORISATION	DAVID Michel	Lieutenant de Louveterie	TIRS D'ELIMINATION
2017-181	19/07/2017	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	TRAVAUX
2017-181 BIS	19/07/2017	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	PRISES DE VUES



2017-182	19/07/2017	AUTORISATION	NATIVO FABRICE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-183	19/07/2017	AUTORISATION	XAXA SEBASTIEN	PROD ON LINE	PRISES DE VUES
2017-184	19/07/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	LA PROVENCE	PRISES DE VUES
2017-185	19/07/2017	AUTORISATION	DECHALOTTE SOPHIE	LINK PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-186	21/07/2017	AUTORISATION	GIORDANINO Yves	Société de Chasse de la Barasse	INTRODUCTION ESPECES
2017-187	21/07/2017	AUTORISATION	FRANCHI Daniel	Société Provençale des Chasseurs Réunis	INTRODUCTION ESPECES
2017-188	31/07/2017	AUTORISATION	XAXA SEBASTIEN	PROD ON LINE	PRISES DE VUES
2017-189	03/08/2017	AUTORISATION	TOBELEM ALBERT	CD 13 CANOE KAYAK	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-190	03/08/2017	AUTORISATION	ROZ DAMIEN	PRODIGIA FILMS	PRISES DE VUES
2017-191	03/08/2017	AUTORISATION	FELD Aurélie	IFREMER	PRISES DE VUES
2017-192	03/08/2017	AUTORISATION	FELD Aurélie	IFREMER	PRISES DE VUES
2017-192 bis	03/08/2017	AUTORISATION	FELD Aurélie	IFREMER	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-193	03/08/2017	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-194	07/08/2017	AUTORISATION	POLONIATO FRANCESCA	THEATRE DU MERLAN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-195	07/08/2017	AUTORISATION	FABRE KARINE	GPMM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-196	07/08/2017	AUTORISATION	FLORO CAMILLE	MAISON DE L ECOLOGIE DE PROVENCE	PRISES DE VUES
2017-197	10/08/2017	REFUS	SEUGNET ERIC	INSTANTS LODGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-198	09/08/2017	AUTORISATION	CERENTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2017-199	10/08/2017	AUTORISATION	ROCHWERGER CHRISTINE	SNCF	TRAVAUX
2017-200	10/08/2017	AUTORISATION	DURA CLAUDE	Ville de Marseille	TRAVAUX
2017-201	10/08/2017	AUTORISATION	PAIRAUD IVANE	IFREMER	TRAVAUX
2017-202	21/08/2017	AUTORISATION	THIEVENT PHILIPPE	CDC	TRAVAUX
2017-203	21/08/2017	AUTORISATION	SCHERER ARNAUD	CEGELEC	TRAVAUX
2017-204	21/08/2017	AUTORISATION	SATHAL PIERRE	SNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-205	21/08/2017	AUTORISATION	VANESHOP ERIC	MANU URA 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-206	21/08/2017	AUTORISATION	SATHAL PIERRE	SNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-207	21/08/2017	AUTORISATION	NOTIN ERIC	ROWING CLUB MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-208	21/08/2017	AUTORISATION	REBUFAT DENIS	JURIS CUP	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-209	21/08/2017	AUTORISATION	HIGUETTE FABIEN JOSEPH	PRAEDICATIO	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-210	21/08/2017	AUTORISATION	JONAC JEAN CLAUDE	CODEP 13 FFESSM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-211	21/08/2017	AUTORISATION	BONTOUX MARCEL	CPIE ATELIER BLEU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-212	21/08/2017	AUTORISATION	UCHER AMBROISE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-213	NON PUBLIE	DEFAVORABLE	POCACHARD CORINNE	SCI PITE PITE	TRAVAUX
2017-214	30/08/2017	FAVORABLE	GAUTHIER GABRIEL		TRAVAUX
2017-215	25/08/2017	AUTORISATION	ROMANETTI KARINE	ORANGE	TRAVAUX
2017-216	25/08/2017	AUTORISATION	GRISAL JOEL	TDF	TRAVAUX
2017-217	25/08/2017	AUTORISATION	RAIGNAULT ISABELLE	RIO TINTO	TRAVAUX
2017-218	25/08/2017	AUTORISATION	ARNAUD THOMAS	ROTARY	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-219 mod	30/08/2017	AUTORISATION	ROMAND WALTER	DRONECAST	SURVOL
2017-220	30/08/2017	AUTORISATION	SERGENT MELANIE	NATUROSCOPE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-221	30/08/2017	AUTORISATION	JACQUIN MARINE	PLANETE MER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-222	05/09/2017	AUTORISATION	SAUL DE LA PENNA LASTRA	UNIVERSITE SANTIAGO DE COMPOSTELA	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-223	05/09/2017	AUTORISATION	DUDAS GILLES	AIDRONES	PRISES DE VUES
2017-223 bis	05/09/2017	AUTORISATION	DUDAS GILLES	AIDRONES	SURVOL
2017-224	11/09/2017	AUTORISATION	RUOPPOLO MARTINE	FFESSM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-225	11/09/2017	AUTORISATION	ROJA LAURIE	LAURIGAL TOUR	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-226	06/06/2017	AUTORISATION	LOCHON MENSEAU SYLVIA	CBN Med	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-227	20/09/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	PRISES DE VUES
2017-227 bis	20/09/2017	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	SURVOL
2017-228	20/09/2017	AUTORISATION	BRANDT YOHAN	BRANDT YOHAN	PRISES DE VUES

2017-229	21/09/2017	AUTORISATION	SANDRA MOORE	TEAM MALMOUSQUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-230	21/09/2017	AUTORISATION	PROLHAC GERARD	FRIOUL UN NOUVEAU REGARD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-231	25/09/2017	AUTORISATION	ROUSSEAU YVES	VELO CLUB LA POMME	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-232	27/09/2017	AUTORISATION	DAVID Michel	Lieutenant de Louveterie	TIRS D'ELIMINATION
2017-233	26/09/2017	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-234	27/09/2017	AUTORISATION	BOULEIS AMBROISE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-235	18/10/2017	AUTORISATION	FOURNIER FOCH LOIC	TEAM WINDS MEDITERRANEE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-236	28/09/2017	AUTORISATION	PEREIRA RUY	CLUB LA PELLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-237	18/10/2017	REFUS	LANDES DELPHINE	HVH PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2017-238	18/10/2017	AUTORISATION	CERENTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2017-239	18/10/2017	AUTORISATION	SCHLEINIZ MARGOT	CHAMBOULTOUT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-240	03/10/2017	AUTORISATION	BONARDO REMI		PRELEVEMENT
2017-241	03/10/2017	AUTORISATION	TONARELLI GERARD		PRELEVEMENT
2017-242	03/10/2017	AUTORISATION	BRAGANTI LAURENT		PRELEVEMENT
2017-243	03/10/2017	AUTORISATION	CHABERT ALAIN		PRELEVEMENT
2017-244	03/10/2017	AUTORISATION	FEDI LAURENT		PRELEVEMENT
2017-245	03/10/2017	AUTORISATION	MARTINHO LUCAS		PRELEVEMENT
2017-246	19/10/2017	AUTORISATION	GENOYER ROMAIN	SNCF	TRAVAUX
2017-247	19/10/2017	AUTORISATION	GRANJON JEAN CHARLES	BLUE EARTH	PRISES DE VUES
2017-248	19/10/2017	AUTORISATION	BERT JEAN PHILIPPE	BMPM	SURVOL
2017-249	19/10/2017	FAVORABLE	BLAND FRANCOIS	PARC NATIONAL DES CALANQUES	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-250	19/10/2017	AUTORISATION	GARIE CHARLES HENRI	BMPM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-251	19/10/2017	AUTORISATION	LORTON PATRICE	CAPA	PRISES DE VUES
2017-252	19/10/2017	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-253	30/10/2017	AUTORISATION	SOLINAS CYRIL	NAC FILMS	PRISES DE VUES
2017-254	30/10/2017	AUTORISATION	RIEGER BERTRAND	RIEGER BERTRAND	PRISES DE VUES
2017-255	30/10/2017	REFUS	TRABUCCO VINCENT	TRABUCCO VINCENT	PRISES DE VUES
2017-255 BIS	30/10/2017	REFUS	TRABUCCO VINCENT	TRABUCCO VINCENT	SURVOL
2017-256	30/10/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2017-257	30/10/2017	AUTORISATION	NATIVO FABRICE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-258	30/10/2017	AUTORISATION	SECONDAT DE MONTESQUIEU ANTOINE	ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE POLYTECHNIQUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-259	30/10/2017	AUTORISATION	RAVEL CLAUDE	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-260	30/10/2017	AUTORISATION	GROSSMANN AGNES	ELEPHANT ADVENTURES	PRISES DE VUES
2017-261	30/10/2017	AUTORISATION	SCHLEINIZ MARGOT	CHAMBOULTOUT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-262	30/10/2017	AUTORISATION	LABACH HELENE	GIS3M	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-263	30/10/2017	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-264	30/10/2017	AUTORISATION	RIPERT JACQUES	HELITEC	SURVOL
2017-265	30/10/2017	AUTORISATION	THEVENET MATHIEU	INITIATIVE PETITES ILES	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-266	30/10/2017	AUTORISATION	LICARI LAETITIA	CEREGE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-267	13/11/2017	AUTORISATION	PAUGOIS YVES	ARMC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-268	13/11/2017	AUTORISATION	SORIN OLIVIER	FONDASOL	TRAVAUX
2017-269	13/11/2017	AUTORISATION	DUPUIS VINCENT	GPES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-270	13/11/2017	AUTORISATION	DELMAS MARINE	IFREMER	PRISES DE VUES
2017-271	13/11/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2017-272	13/11/2017	AUTORISATION	DORIVAL CLEMENT	ANAMORPHOSE	PRISES DE VUES
2017-273	13/11/2017	AUTORISATION	SOSCIA YANNICK	SCARLETT PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-274	13/11/2017	AUTORISATION	JULIEN MARIE CAMILLE	France 2	PRISES DE VUES
2017-275	13/11/2017	AUTORISATION	HELLER MARC	CDL	PRISES DE VUES
2017-275 BIS	13/11/2017	AUTORISATION	HELLER MARC	CDL	SURVOL
2017-276	13/11/2017	AUTORISATION	MOREL STEPHANE	TV PRESSE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES

2017-277	13/11/2017	REFUS	DUCROS MARINA	REIKO	PRISES DE VUES
2017-278	13/11/2017	REFUS	NOTARIANI FRANCK	FAN FILM PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-279	13/11/2017	AUTORISATION	SABONNADIERE ARNAUD	ENEDIS	TRAVAUX
2017-280	13/11/2017	AUTORISATION	DURA CLAUDE	Ville de Marseille	TRAVAUX
2017-281	13/11/2017	AUTORISATION	SEMENTZEFF JUSTINE	MFP	PRISES DE VUES
2017-282	13/11/2017	AUTORISATION	BACOU MICHEL	CNPRS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-283	13/11/2017	AUTORISATION	DEMURU MARIO	OLYMPIC CLUB	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-284	13/11/2017	AUTORISATION	GARIE CHARLES HENRI	BMPM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-285	07/11/2017	AUTORISATION	FRATICELLI LAURENCE	MORANCY CONSEIL ENVIRONNEMENT	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2017-286	13/11/2017	AUTORISATION	COMTE EMMANUEL	BIG BAND STORY	PRISES DE VUES
2017-287	13/11/2017	AUTORISATION	SORIN OLIVIER	FONDASOL	TRAVAUX
2017-288	13/11/2017	AUTORISATION	COQUILLON OLIVIER	WINDY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-289	17/11/2017	AUTORISATION	GAURIE TONY	SARL CHRISTOPHE	TRAVAUX
2017-290	17/11/2017	AUTORISATION	PAUL HENRI	EUROPACORP	PRISES DE VUES
2017-290 bis	17/11/2017	AUTORISATION	ROMAND WALTER	SKYNET PRODUCTIONS	SURVOL
2017-291	17/11/2017	AUTORISATION	DE PARSCAU ARNOLD	FLEURS D ARGENT PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2017-292	17/11/2017	AUTORISATION	HUGO NABER	STUDIO HUGO NABER	PRISES DE VUES
2017-293	04/12/2017	AUTORISATION	CASABELLA EDDIE	HOBO&MOJO	PRISES DE VUES
2017-294	04/12/2017	AUTORISATION	VIANES ERIC	CLEANMYCALANQUES	PRISES DE VUES
2017-295	04/12/2017	AUTORISATION	BOUMEDIENE BEZOUG	BLACK PEARL MUSIC	PRISES DE VUES
2017-296	04/12/2017	AUTORISATION	ZERIBI RAYANE	BYLKA PROD	PRISES DE VUES
2017-297	04/12/2017	AUTORISATION	STEVEN SIMON	OPTIMAL STUDIO	PRISES DE VUES
2017-298	04/12/2017	AUTORISATION	MARQUET BRUNO	M6 MARSEILLE	PRISES DE VUES
2017-299	04/12/2017	AUTORISATION	GUENAI BAPTISTE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2017-300	04/12/2017	AUTORISATION	REVERCHON ANIA	LES AMIS DE FIGUEROLLES	TRAVAUX
2017-301	05/12/2017	AUTORISATION	CHAUSSON PIERRE ALEXIS	C&C COMMUNICATION	PRISES DE VUES
2017-301	05/12/2017	AUTORISATION	MASTRAS NICOLAS	C&C COMMUNICATION	SURVOL
2017-302	11/12/2017	AUTORISATION	AMIC JULIEN	AMIC JULIEN	PRISES DE VUES
2017-303	11/12/2017	AUTORISATION	DE QUEIROZ Franklin	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2017-304	11/12/2017	AUTORISATION	CHAUSSON PIERRE ALEXIS	C&C COMMUNICATION	PRISES DE VUES
2017-305	14/12/2017	AUTORISATION	CARONIA CLAUDE	CARONIA CLAUDE	TRAVAUX
2017-306	14/12/2017	FAVORABLE	LARIE MARTINE		TRAVAUX
2017-307	14/12/2017	AUTORISATION	GAUDIN JEAN CLAUDE	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	TRAVAUX
2017-308	14/12/2017	REFUS	PHILIP THOMAS	THE MAKERS ENTERTAINMENT	PRISES DE VUES
2017-309	20/12/2017	AUTORISATION	ROSENFELD ALEXIS	ROSENFELD ALEXIS	PRISES DE VUES
2017-310	20/12/2017	AUTORISATION	ZINI EMMANUEL	France 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2017-311	20/12/2017	REFUS	STORA ANTOINE	GUNSMOKE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2017-311 BIS	20/12/2017	REFUS	STORA ANTOINE	GUNSMOKE PRODUCTIONS	SURVOL
2017-312	20/12/2017	REFUS	NATIVO FABRICE	France TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2017-313	20/12/2017	AUTORISATION	GARIE CHARLES HENRI	BMPM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-314	19/12/2017	FAVORABLE	LAURENZATTO AXEL		TRAVAUX
2017-315	19/12/2017	AUTORISATION	RIPERT JACQUES	HELITEC	SURVOL
2017-316	20/12/2017	AUTORISATION	VILLALONGA ROLAND	ASSOCIATION EDUCATION SPORT CULTURE SPECTACLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-317	03/01/2018	AUTORISATION	DUPRAT FRANCOISE	CLUB ALPIN Français MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-318	03/01/2018	AUTORISATION	PINCHON SEBASTIEN	LA PROVENCE SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2017-319	03/01/2018	AUTORISATION	LIAUDAUD RENE	Société de Chasse de Cassis	INTRODUCTION ESPECES
2017-320	03/01/2018	AUTORISATION	GIORDANINO YVES	Société de Chasse LES EAUX VIVES	INTRODUCTION ESPECES



Parc national  
des Calanques

Rapport d'activités 2017  
Réalisation et rédaction : Parc national des Calanques

Crédits photos  
Couverture © Teddy Seguin  
Dernière page © Florian Launette

Parc national des Calanques  
141, avenue du Prado - Bât. A  
13008 Marseille

[www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)